

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE



[MARS 2019] DIAGNOSTIC PAYSAGE & URBANISME

Sommaire

| | | | | | |
|-------|--|----|-------|--|----|
| 1 | Les grands paysages, leur qualité et leur perception..... | 2 | 3.2 | Typologies et caractéristiques des espaces publics et des traversées de villages | 32 |
| 1.1 | Des paysages diversifiés, source d'attractivité | 2 | 3.3 | La polarité urbaine de Villefranche sur Saône | 34 |
| 1.1.1 | Les ensembles paysagers | 2 | 3.3.1 | La ville centre de Villefranche sur Saône..... | 34 |
| 1.1.2 | Les éléments constitutifs des paysages, leurs tendances d'évolution..... | 3 | 3.3.2 | Les communes « périphériques » de la polarité urbaine..... | 38 |
| 1.2 | Les perceptions visuelles et la qualité paysagère..... | 14 | 4 | Les pressions de l'urbanisation sur les paysages..... | 40 |
| 1.2.1 | L'organisation des paysages | 14 | 4.1. | Une fragmentation et un mitage des paysages | 41 |
| 1.2.2 | Les grands axes de découverte du territoire | 16 | 4.2. | Des silhouettes urbaines et villageoises impactées par un développement urbain peu intégré dans son contexte paysager | 41 |
| 1.2.3 | Une sensibilité des silhouettes de villages | 16 | 4.3. | Des entrées et traversées de villes et villages parfois dégradées | 42 |
| 2 | Le patrimoine bâti et son inscription dans le paysage | 18 | 4.3.1 | Des entrées de villages et de bourgs en partie impactées par le développement résidentiel..... | 42 |
| 2.1 | Un patrimoine remarquable..... | 18 | 4.3.2 | Des problématiques relativement fortes d'aménagement des entrées et traversées d'agglomération | 44 |
| 2.1.1 | Les châteaux..... | 19 | 4.4. | Une banalisation du langage architectural et urbain, lié en particulier au développement du modèle pavillonnaire et des zones d'activités..... | 46 |
| 2.1.2 | Les monuments religieux..... | 20 | 4.4.1 | Une banalisation des espaces résidentiels associée à la généralisation du modèle pavillonnaire..... | 46 |
| 2.1.3 | Le petit patrimoine..... | 21 | 4.4.2 | Des espaces d'activité fortement banalisés, et très routiers | 47 |
| 2.2 | Une architecture spécifique..... | 22 | 4.5. | Une consommation d'espace liée au développement de l'urbanisation | 49 |
| 2.3 | La trame urbaine historique | 25 | 4.5.1 | L'origine des espaces consommés..... | 49 |
| 2.3.1 | Des villages et des bourgs liés aux ressources naturelles et aux reliefs | 25 | 4.5.2 | Une consommation d'espace pour l'habitat et le développement économique | 49 |
| 2.3.2 | Un principe de covisibilité des noyaux d'habitation..... | 26 | 4.6. | Le SCOT du Beaujolais : des orientations pour améliorer l'intégration du développement urbain dans les paysages..... | 52 |
| 2.4 | Des modes d'implantation diversifiés | 27 | 5 | Synthèse des enjeux paysagers et urbains | 54 |
| 2.4.1 | En plaine de Saône..... | 27 | | | |
| 2.4.2 | Dans les vallées | 27 | | | |
| 2.4.3 | En pied de coteaux..... | 28 | | | |
| 2.4.4 | Sur les coteaux..... | 28 | | | |
| 2.4.5 | En promontoire..... | 29 | | | |
| 3 | L'organisation urbaine des communes | 30 | | | |
| 3.1 | Des formes urbaines géographiquement différenciées..... | 30 | | | |

I LES GRANDS PAYSAGES, LEUR QUALITE ET LEUR PERCEPTION

I.1 Des paysages diversifiés, source d'attractivité

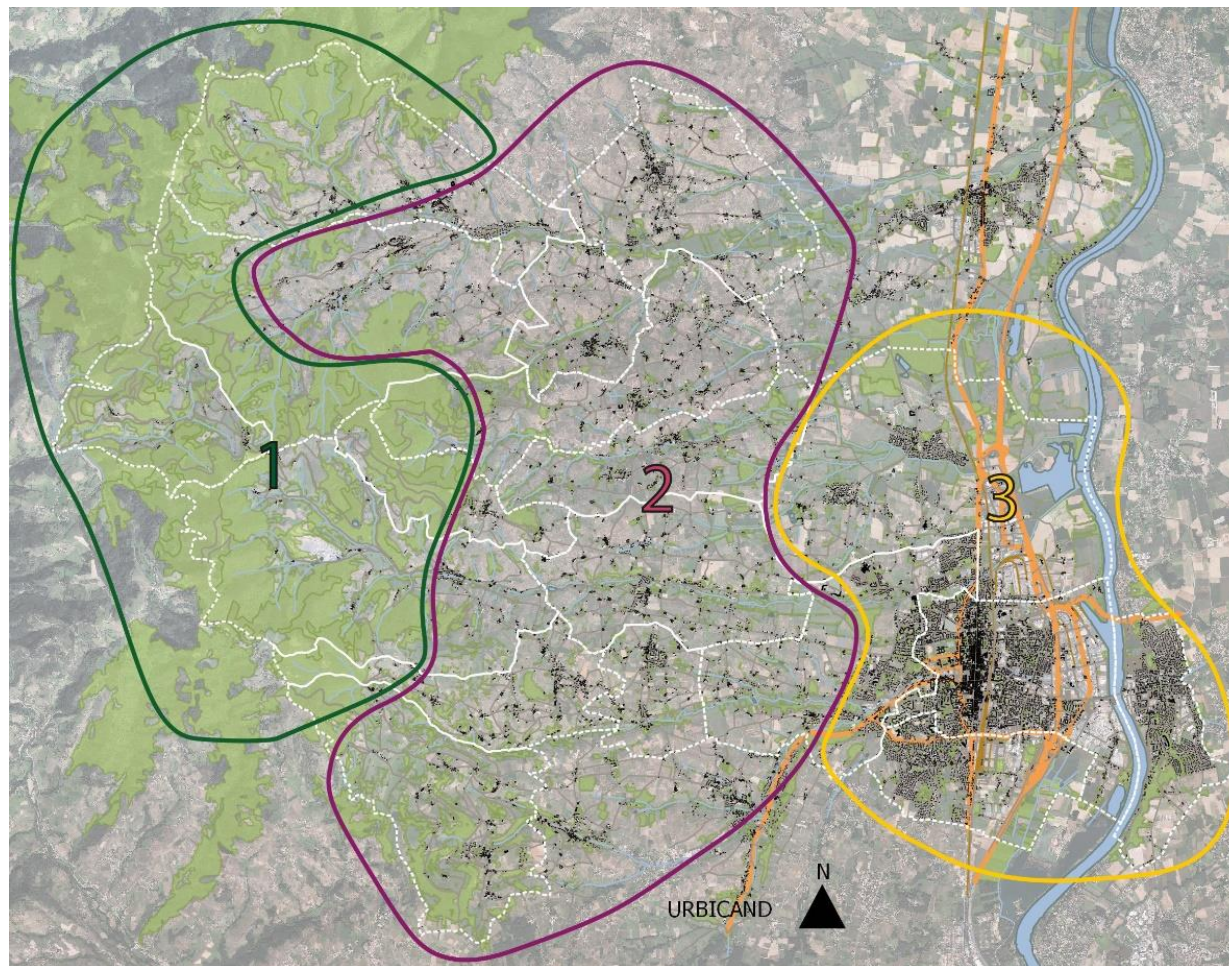
I.1.1 Les ensembles paysagers

L'armature paysagère du territoire est liée aux reliefs. Ainsi, trois principaux ensembles paysagers se dégagent du territoire avec d'est en ouest :

- L'ensemble paysager du « massif forestier » (1), à l'ouest du territoire
- L'ensemble paysager des « coteaux viticoles » (2), ensemble le plus important en superficie constituant la partie centrale du territoire
- Et enfin l'ensemble paysager de la « plaine de Saône » (3), qui accueille la polarité urbaine de Villefranche.

La définition des ensembles paysagers proposée ici, qui fait fi des limites intercommunales, recoupe la définition des secteurs paysagers proposée dans le SCOT du Beaujolais :

- L'ensemble paysager du « Massif forestier » regroupe principalement des communes des secteurs à « dominante forestière » et à « dominante de coteaux agricoles » du SCOT
- L'ensemble paysager des « Coteaux viticoles » regroupe principalement des communes des secteurs à « dominante de coteaux viticoles et patrimoniaux »
- L'ensemble paysager de la « Plaine de Saône » regroupe principalement des communes des secteurs à « dominante de grandes plaines agricoles »



Principaux ensembles paysagers

1.1.2 Les éléments constitutifs des paysages, leurs tendances d'évolution

Le Massif forestier

❖ Présentation

L'ensemble paysager du « Massif forestier » accueille les plus hauts points culminants, qui s'élèvent à plus de 600 m d'altitude. On retrouve dans les hauteurs de cet ensemble des forêts importantes et des vallées relativement encaissées. Sur les parties plus basses du massif (contreforts), les paysages accueillent progressivement des prairies sur des collines avec une alternance de paysages ouverts et fermés.

| | |
|---|--|
| Éléments structurants du paysage | <ul style="list-style-type: none"> - Forte présence forestière qui ferme en partie les perceptions visuelles autour de vallées agricoles resserrées - Routes des cols qui donnent à voir des paysages vertigineux - Vues plongeantes et lointaines sur les routes des cols, et sur les points hauts lorsqu'ils sont dégagés - Présence viticole sur les contreforts du massif - Villages historiques dominant le paysage : éperons, coteaux |
| Tendances d'évolution | <ul style="list-style-type: none"> - Tendance à la fermeture des paysages : enfrichement et progression forestière sur les contreforts et les coteaux - Tendance ponctuelle au mitage résidentiel sur des coteaux ou rebords de coteaux visuellement exposés, avec forts impacts visuels (Montmelas, Vaux en Beaujolais) |



Vue depuis les hauteurs du hameau de St Clair (Commune de Ville-sur-Jarnioux)



Vue depuis le hameau du Saunier (Commune du Perréon)



Vue sur le lointain (notamment Vaux-en-Beaujolais) depuis les hauteurs de St-Cyr-le-Chatoux

Communes concernées : Saint-Cyr-le-Chatoux, Vaux-en-Beaujolais, Ville-sur-Jarnioux, Le Perréon Ouest, Rivolet Ouest

❖ Illustration des tendances d'évolution

Les tendances d'évolution suivantes sont observées dans le secteur du Massif Forestier :

- Tendence à la fermeture des paysages : enrichissement et progression forestière sur les contreforts et les coteaux
- Tendence ponctuelle au mitage résidentiel sur des coteaux ou rebords de coteaux visuellement exposés, avec forts impacts visuels (Montmelas, Vaux en Beaujolais)

Dans cet ensemble, les pressions urbaines sont plus modestes que sur les 2 autres.

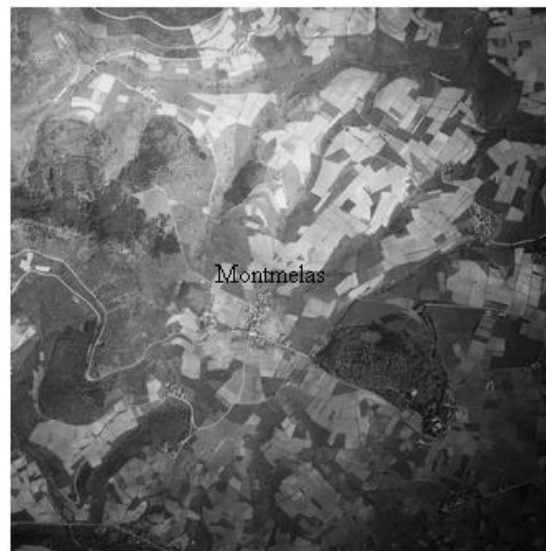
Exemple de Montmelas Saint Sorlin : évolution 1954 - 2008

A droite, des photos aériennes espacées de 20 ans environ sont proposées pour illustrer les tendances d'évolution de l'ensemble du massif forestier, avec l'exemple de la commune de Montmelas-St-Sorlin.

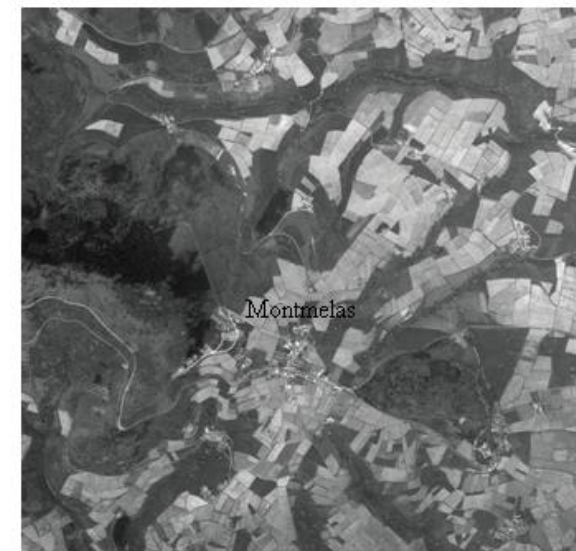
Cette commune s'est construite sur les hauteurs, proche de son château (ancien château fort), et possède une vue ouverte sur le lointain s'étendant jusqu'au Mont Blanc lorsque la météo y est favorable.

Le bourg s'est développé en premier lieu au croisement de la D44 et D649.2. Ensuite, les nouvelles constructions se sont organisées proche du centre mais aussi sur le coteau à l'Ouest du centre bourg (hameau appelé St Bonnet, comme le col et la chapelle Monument Historique du 12^{ème} s. surplombant la commune). Ces nouvelles constructions se trouvent déconnectées du centre et, du fait de leur implantation, impactent le paysage de manière assez forte. Quelques hameaux sont aussi déconnectés du bourg, principalement au Sud de la commune, comme le Clerjon et le Quesnel.

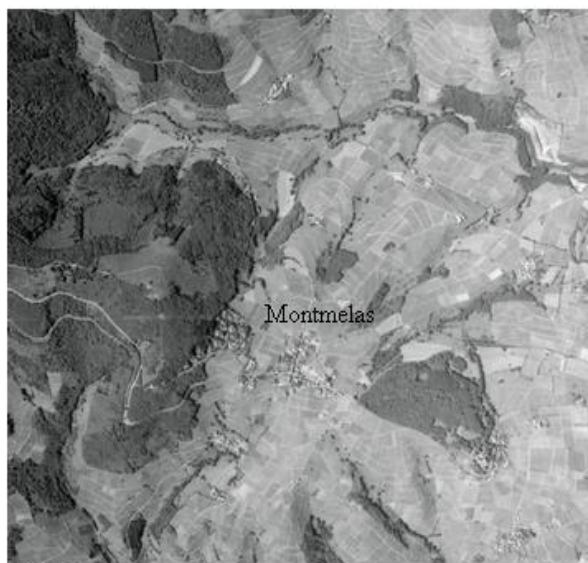
Au niveau de la végétation, elle n'a pas reculé entre 1954 et 2008, elle possède les mêmes limites. De même pour les parcelles agricoles, il n'y a pas d'agrandissement notable de parcelles. On distingue toutefois quelques coupes à blanc des parcelles forestières, qui peuvent affecter le paysage et la biodiversité.



1954



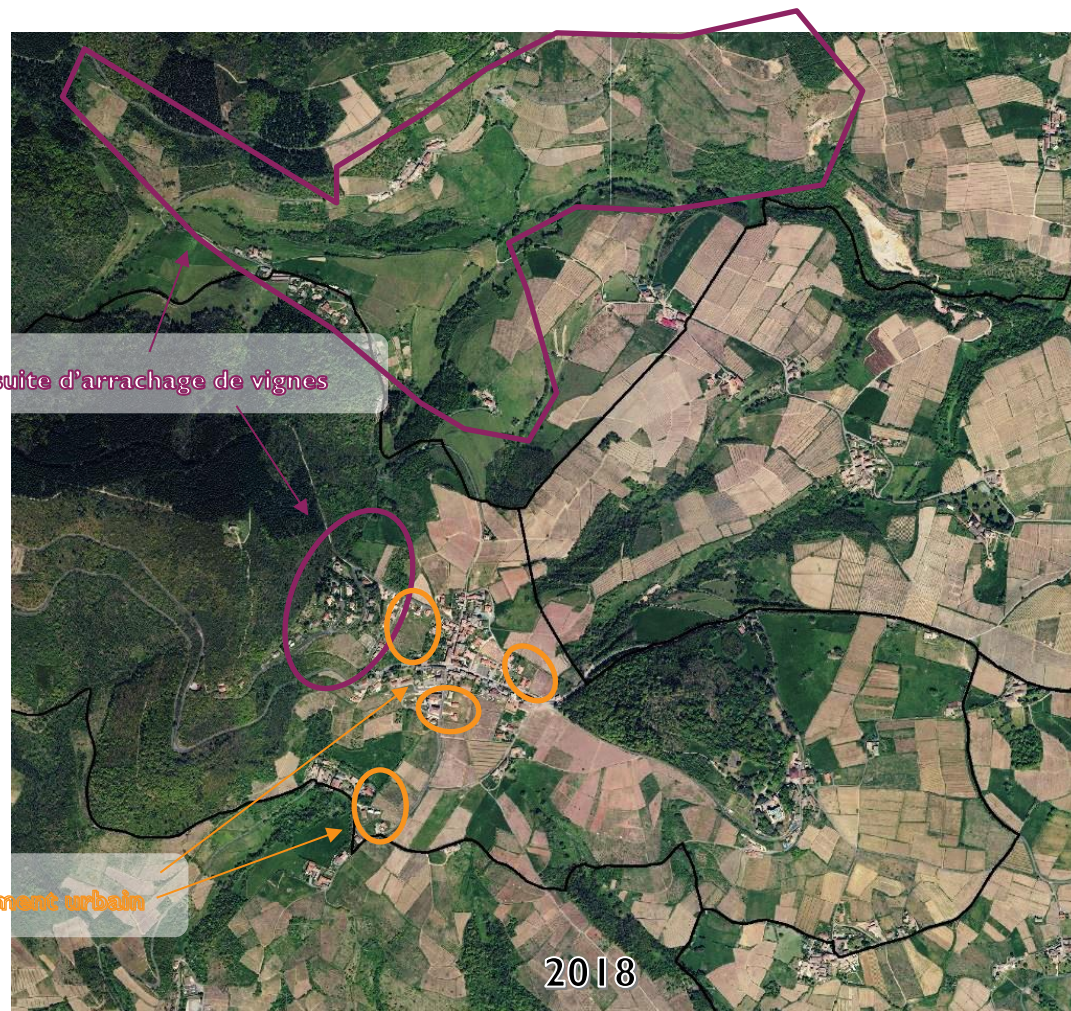
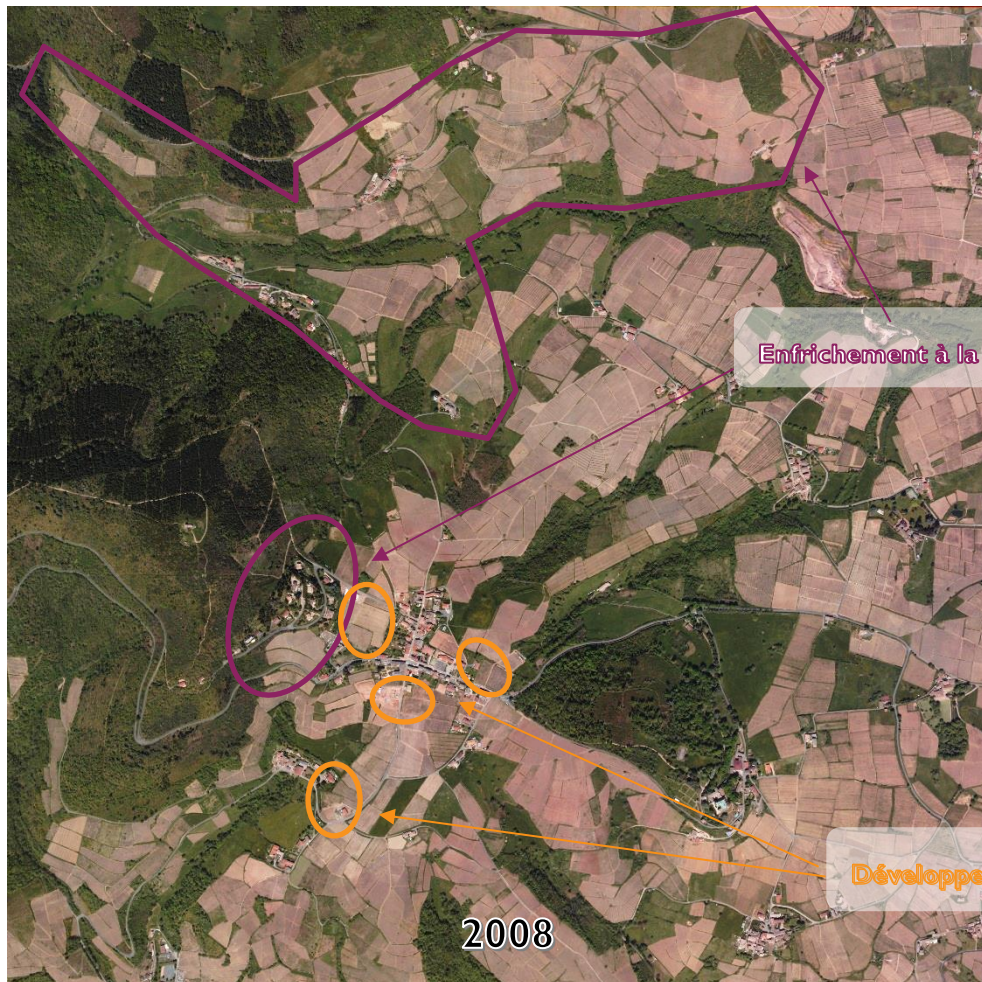
1974



1994



2008



Exemple de Montmelas Saint Sorlin : évolution 2008 - 2018

Concernant les évolutions « récentes » des paysages, plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Les nouvelles constructions se sont principalement faites dans les dents creuses, sur les parcelles proches de l'urbanisation existante ou encore entre le bourg et le hameau de St Bonnet
- L'arrachage des vignes a été plus intense que par le passé, provoquant l'enfrichement des parcelles arrachées et contribuant à la fermeture du paysage

Les Coteaux viticoles

❖ Présentation

Dans cet ensemble paysager, les plus hauts points culminent en moyenne entre 300 m et 500 m d'altitude, l'occupation des sols y est majoritairement viticole et le relief est caractérisé par un ensemble de vallons avec d'importantes covisibilités entre coteaux et entre vallons. Sur les crêtes et les coteaux, les cônes de vue peuvent être relativement larges, et dégager des vues rapprochées comme lointaines. Les coteaux viticoles sont également marqués par des phénomènes de mitage (habitat ancien et contemporain).

| | |
|--|---|
| <p>Eléments structurants des paysages</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Forte présence des vignes et du patrimoine associé (murets, cadoles...) - Relief vallonné, structuré par les vallées ouest-est, qui génère de nombreuses covisibilités entre les vallons (vues rapprochées ou lointaines) - Présence des cours d'eau et des éléments végétaux (boisements, ripisylves) dans les fonds de vallée - Axes routiers est-ouest qui structurent les perceptions visuelles (axes de découverte majeurs) - Présence importante du patrimoine en pierre dorée, en particulier dans le sud du secteur (Cogny, Ville sur Jarnioux,...) |
| <p>Tendances et évolutions</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Problématique de déclin viticole qui change les paysages et se traduit en partie par de l'enfrichement - Tendance au mitage sur les coteaux, les points hauts, ce qui génère des impacts importants sur les paysages - Développement urbain le long des axes routiers (espaces économiques, pavillonnaires, mitage) troublant la lecture des paysages et renvoyant une image peu qualitative |



Vue sur l'Eglise et le lointain depuis les hauteurs du bourg de Montmelas-St-Sorlin



Vue sur le bourg de Ville-sur-Jarnioux depuis la chapelle St Roch



Phénomène de covisibilité



Vue sur Denicé et le lointain depuis le hameau de Chevennes (Commune de Denicé), phénomène de covisibilité

Communes concernées : Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé Ouest, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlin, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Julien, Salles-Arbuisonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Ville-sur-Jarnioux, Le Perréon Est et Rivolet Est

❖ Illustration des tendances d'évolution

Les tendances d'évolution suivantes sont observées dans le secteur du Coteaux Viticoles :

- Problématique de déclin viticole qui change les paysages et se traduit en partie par de l'enfrichement
- Tendance au mitage sur les coteaux, les points hauts, ce qui génère des impacts importants sur les paysages
- Développement urbain le long des axes routiers (espaces économiques, pavillonnaires, mitage) troublant la lecture des paysages et renvoyant une image peu qualitative

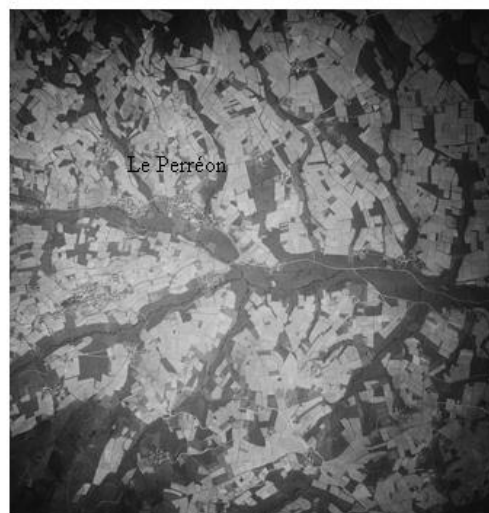
Exemple du Perréon : évolution 1954 - 2008

Le Perréon est un village où le relief est très important par ses paysages et les exploitations viticoles qu'il abrite. Il est implanté avec en limite sud le ruisseau de la Ponsonnière et la rivière de la Vauxonne.

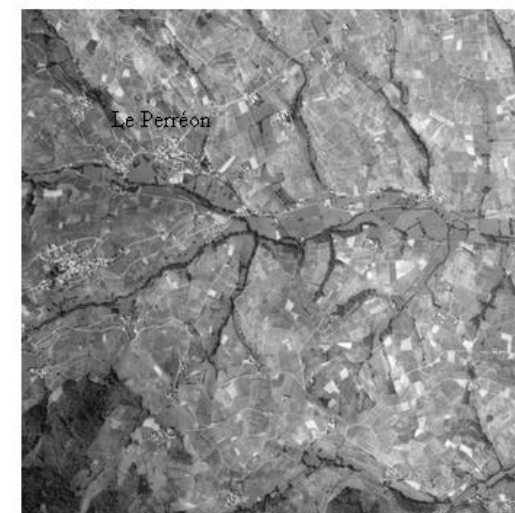
Au fil des années, les constructions se sont greffées autour des hameaux ainsi qu'au niveau du bourg, principalement le long de la D88 et D49. Certains hameaux sont assez éloignés de ce dernier notamment ceux à l'Ouest de la commune et possèdent l'altimétrie la plus élevée de toute la commune (le Glabat, la Creuse, le Perrin, la Trève par exemple).

Progressivement, une continuité s'est constituée au niveau du bourg et des hameaux limitrophes (comme la Cochère, le Ringuet, le Fond de Vaux). Les limites entre ces différents espaces se sont petit à petit effacées pour se rejoindre et créer une continuité linéaire.

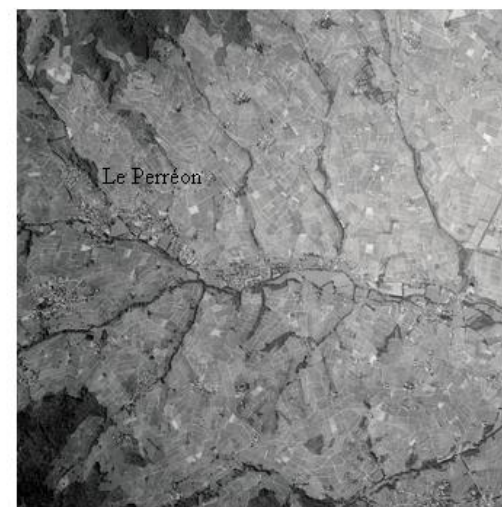
Entre 1954 et 2008, la végétation n'a pas connu d'impact face à l'urbanisation, les ripisylves et les forêts/bosquets sont toujours présents. Les parcelles viticoles se sont agrandies.



1954



1971



1994

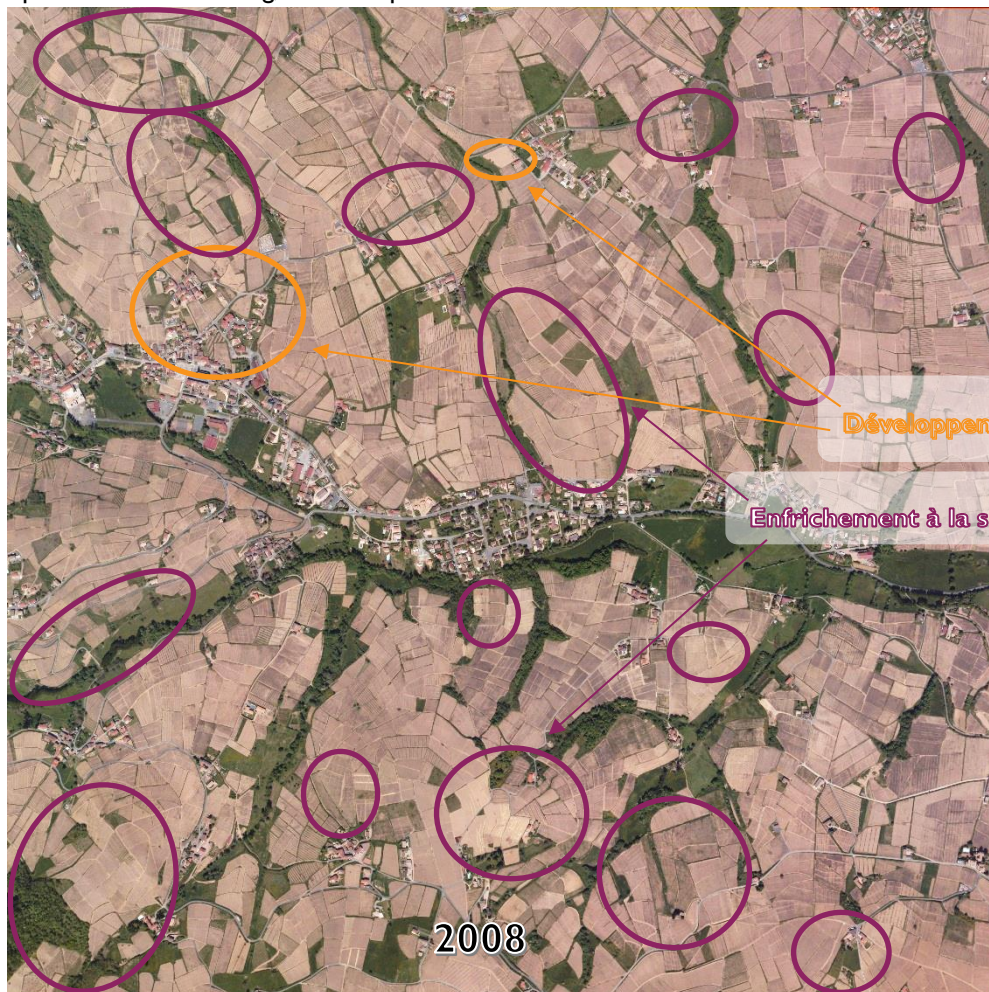


2008

Exemple du Perréon : évolution 2008 - 2018

Concernant les évolutions « récentes » des paysages, plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Par rapport aux périodes passées, les nouvelles constructions se sont principalement implantées dans le bourg, dans les parcelles vides des lotissements ou en continuité de



- Comme dans l'ensemble précédent, un phénomène d'enrichissement causé par l'arrachage de vignes est clairement perceptible, et concerne des surfaces relativement importantes.

hameaux existants.

La Plaine de Saône

❖ Présentation

L'ensemble paysager de la Plaine de Saône présente le relief le moins élevé, en moyenne inférieur à 200 m d'altitude. L'occupation du sol y est majoritairement composée de cultures en grands parcelles et d'espaces urbains. Le paysage de cet ensemble est très ouvert, dégagant des perceptions sur les coteaux du Beaujolais et le massif à l'Ouest, et sur la vallée de la Saône à l'Est.

Les paysages de la plaine de Saône sont très marqués par les infrastructures de transport et l'agglomération de Villefranche-sur-Saône. Cette situation illustre l'intérêt de bien articuler les espaces agricoles et urbains et de bien positionner les espaces "urbains" dans le paysage.

La Plaine de Saône accueille une armature écologique dense, avec une diversité de milieux humides, des espaces naturels des rives de la Saône et de ses affluents. Ces espaces naturels restent finalement assez peu perceptibles du fait de l'urbanisation.

| | |
|--|---|
| <p>Éléments structurants des paysages</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Relief plus plat, dégagant des vues généralement moins lointaines - Présence agricole plus marquée dans le paysage : grandes cultures avec de vastes parcelles, cultures spécialisées (maraîchage) - Forte présence de l'urbain dans le paysage (unité urbaine de Villefranche, cœur historique à forte valeur patrimoniale) - Présence structurante de la Saône et de ses affluents (dont les ripisylves qui se démarquent), pas toujours perceptibles du fait de l'urbanisation - Perceptions visuelles vers le vignoble et le massif, peu nombreuses mais de qualité |
| <p>Tendances d'évolution</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Développement progressif de l'urbanisation qui trouble la lecture des paysages : fermeture de points de vue, fragmentation des paysages par les infrastructures, perte de lisibilité des éléments naturels, ... - Des efforts réalisés pour replacer la Saône dans les paysages urbanisés, avec des aménagements dédiés - Tendances à l'étalement urbain dans les communes de première couronne, avec des formes architecturales et urbaines banalisées (lotissements, grands bâtiments d'équipements, ...) - Un traitement des lisières urbain / rural pas toujours qualitatif, avec des transitions assez brutales |



Espaces agricoles entre St-Georges-de-Reneins et Arnas



Bords de Saône entre St-Georges-de-Reneins et Arnas



Parcelle agricole, A6 et vue sur le massif boisé

Communes concernées : Arnas, Jassans-Riottier, Limas, Villefranche-Sur-Saône, Gleizé Est

❖ Illustration des tendances d'évolution

Les tendances d'évolution suivantes sont observées dans le secteur de la Plaine de Saône :

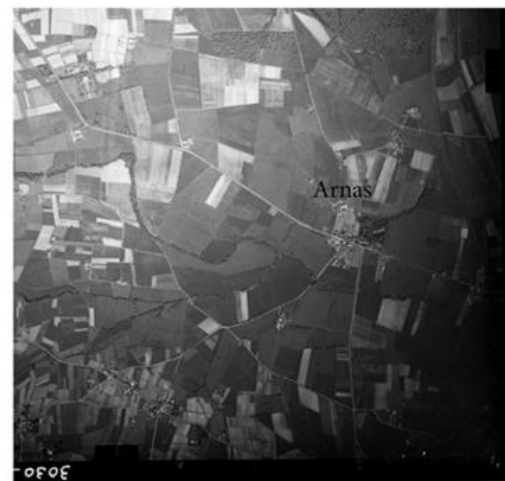
- Développement progressif de l'urbanisation qui trouble la lecture des paysages : fermeture de points de vue, fragmentation des paysages par les infrastructures, perte de lisibilité des éléments naturels, ...
- Des efforts réalisés pour replacer la Saône dans les paysages urbanisés, avec des aménagements dédiés
- Tendance à l'étalement urbain dans les communes de première couronne, avec des formes architecturales et urbaines banalisées (lotissements, grands bâtiments d'équipements, ...)
- Un traitement des lisières urbain / rural pas toujours qualitatif, avec des transitions assez brutales

Exemple d'Arnas : évolution 1954 - 2008

En comparant les photos aériennes, à droite, se concentrant sur la commune d'Arnas, il est possible de constater le développement du bourg autour du cœur historique d'une façon assez linéaire le long de la D43 et de la D43E.I, ainsi que le long des routes secondaires attenantes, avec en limite sud la rivière du Marverand. Le hameau de la Grange Perret (en bas à gauche des photos) s'est aussi développé le long de la D35 et des routes attenantes.

Cette urbanisation s'est faite de manière relativement groupée, en connexion avec le bourg, ce qui est plutôt positif. Le « mitage » (maisons isolées) est resté limité. Malgré cela, le développement urbain continu (conurbation) en raison de la pression foncière tend à banaliser le paysage.

Entre 1954 et 2008, la plupart des ripisylves et des bosquets/forêts ont été conservés. De même, on remarque très peu d'élargissement de parcelles et un maintien de la polyculture. Néanmoins en l'absence de reliefs marqués, ces paysages très homogènes semblent se banaliser au regard de la diversité paysagère des vallées proches.



1954



1971



1994



2008

Exemple d'Arnas : évolution 2008 - 2018

Concernant les évolutions « récentes » des paysages, plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Le parcellaire agricole est resté relativement stable, comme durant les périodes précédentes ;

- L'urbanisation s'est faite en partie en extension, au niveau des parcelles agricoles proches de celle déjà urbanisées ;

- La montée en puissance du « renouvellement urbain » fait évoluer les paysages urbanisés, et limite les rythmes d'extension (qui toutefois restent très visibles entre 2008 et 2018) ;

- On note un développement spontané de la végétation sur des parcelles agricoles ou déjà en friche.

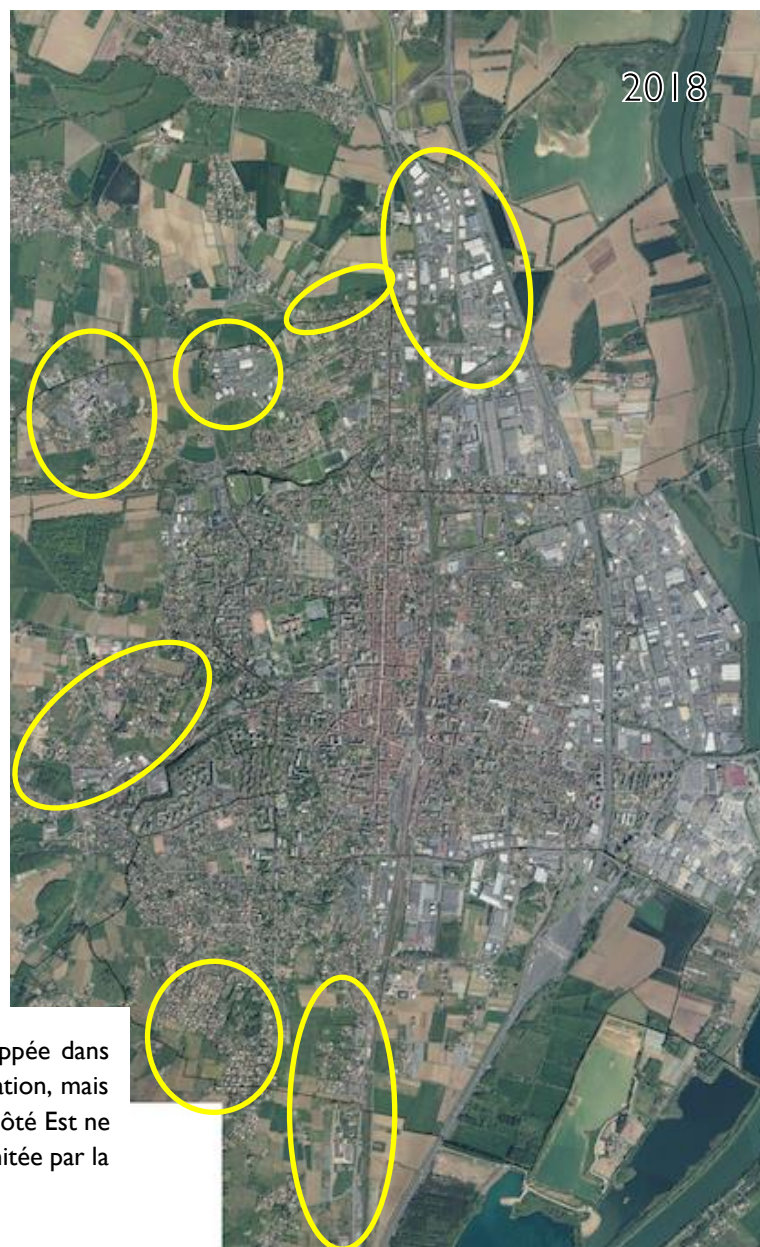


Exemple de Villefranche et de sa couronne (rive gauche) : évolution 1954 - 2018



Ici, nous voyons clairement le développement de l'agglomération en périphérie. Les zones commerciales et industrielles se sont implantées plutôt au Nord-Est et à l'Est, du côté de la Saône et les zones pavillonnaires plutôt à l'Ouest et au Nord-Ouest, en direction des coteaux.





Ici, l'agglomération s'est principalement développée dans les zones non bâties au sein même de l'urbanisation, mais aussi à l'Ouest, étalant l'enveloppe urbaine. Le côté Est ne modifie pas l'enveloppe car l'urbanisation est limitée par la présence de la Saône.

1.2 Les perceptions visuelles et la qualité paysagère

Riche de leur grande diversité, les paysages de la Communauté d'Agglomération contribuent largement à la qualité et à l'attractivité du territoire. De près ou de loin, les perceptions sont nombreuses et offrent des points de vue remarquables sur les paysages. Elles varient entre les paysages ouverts de la plaine de Saône, les coteaux viticoles et les paysages intimes et resserrés du massif. Les vues sur les silhouettes des villages et les finages agricoles sont nombreuses et agrémentent les paysages.

Au cœur du massif, les paysages sont marqués par une succession de cols et de vallons. Depuis la vallée de la Saône, les monts forment un front visuel et dessinent une silhouette séquencée des coteaux. Enfin, la Saône crée des paysages intimes liés à l'eau.

1.2.1 L'organisation des paysages

Le paysage de l'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône est organisé autour de 4 vallées avec en leur point bas les principaux cours d'eau du territoire : la Vauxonne, le Marverand, le Nizerand et le Morgon.

La présence de ces vallées fait qu'il existe des perceptions visuelles à la fois internes à chaque vallée mais aussi entre les points hauts et inter-vallées.

Ces perceptions visuelles fortes engendrent des covisibilités, celles-ci font que lorsqu'il y a un élément nouveau ou encore un changement dans le paysage l'œil est directement attiré vers celui-ci. Les paysages de cette zone sont donc vulnérables, en particulier vis-à-vis du développement de l'urbanisation et surtout du mitage sur les coteaux ou les points hauts.

L'intensité de plus en plus forte du relief lorsque l'on parcourt le territoire d'est en ouest structure également le territoire de manière importante, les changements de topographie de la plaine au massif en passant par les « coteaux » générant des paysages très variés.

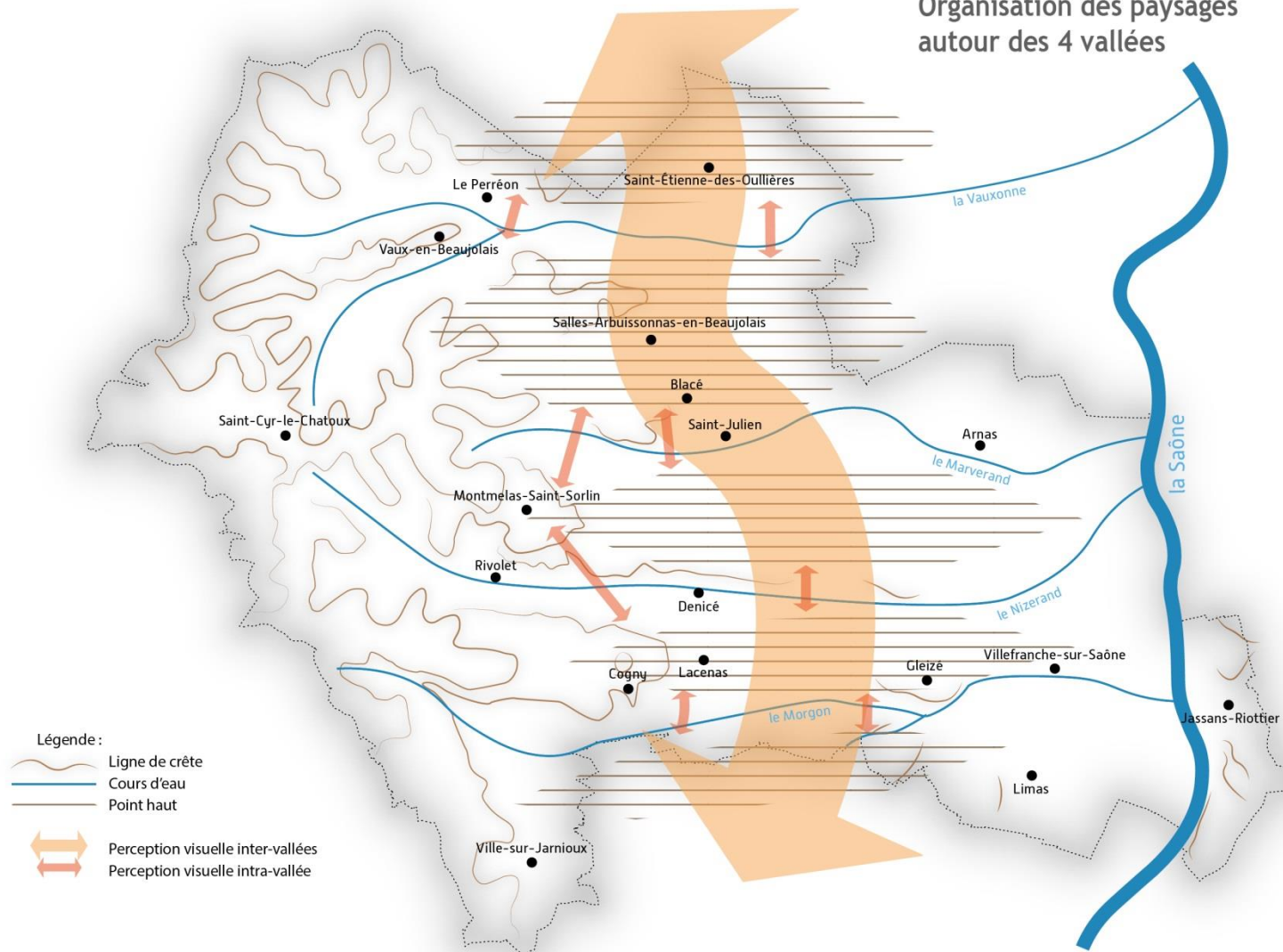


Vue depuis la Route des Vins, à hauteur de Salles Arbussonnas



Vue sur les monts du Beaujolais et les vignes depuis la Route des Vins, à hauteur du Perréon

Organisation des paysages autour des 4 vallées



1.2.2 Les grands axes de découverte du territoire

Le territoire peut être découvert grâce aux grands axes présents : axes de transit (Routes Départementales) ou axes touristiques. Les RD43, 44, 504, 84, 31, 131, 904 traversent la Communauté d'Agglomération d'Ouest en Est et la RD306 du Nord au Sud.

La Route des Vins est également un axe de découverte important, à dominante touristique (découverte des vignobles). C'est une route balisée qui part de Saint-Amour-Bellevue (71) jusqu'à Lozanne (69) sur une distance d'environ 140km. A pieds, il est possible d'arpenter les paysages via le GR76 liant la Saône-et-Loire et le Rhône par Cluny jusqu'à Affoux (220km).

Ces grands axes sont des éléments importants dans les paysages car ils en font partie intégrante depuis des siècles, ils permettent les liaisons entre les vallées, ils segmentent les paysages mais tout en leur étant bénéfiques car ils sont vecteurs de mobilités touristiques et quotidiennes.

Certains des axes de découverte du territoire traversent des zones urbanisées, que ce soit des cœurs historiques ou des espaces développés plus récemment. Entre ces parties urbanisées, les portions dégagées dégagent des vues sur les paysages. Ces « fenêtres paysagères » sur les paysages ont été pour partie recensées sur la carte des qualités urbaines et paysagères (cf. ci-après).



Vue sur Cogny depuis la RD84



Vue sur la plaine de Saône depuis le col de la Croix Montmain, proche du GR76

1.2.3 Une sensibilité des silhouettes de villages

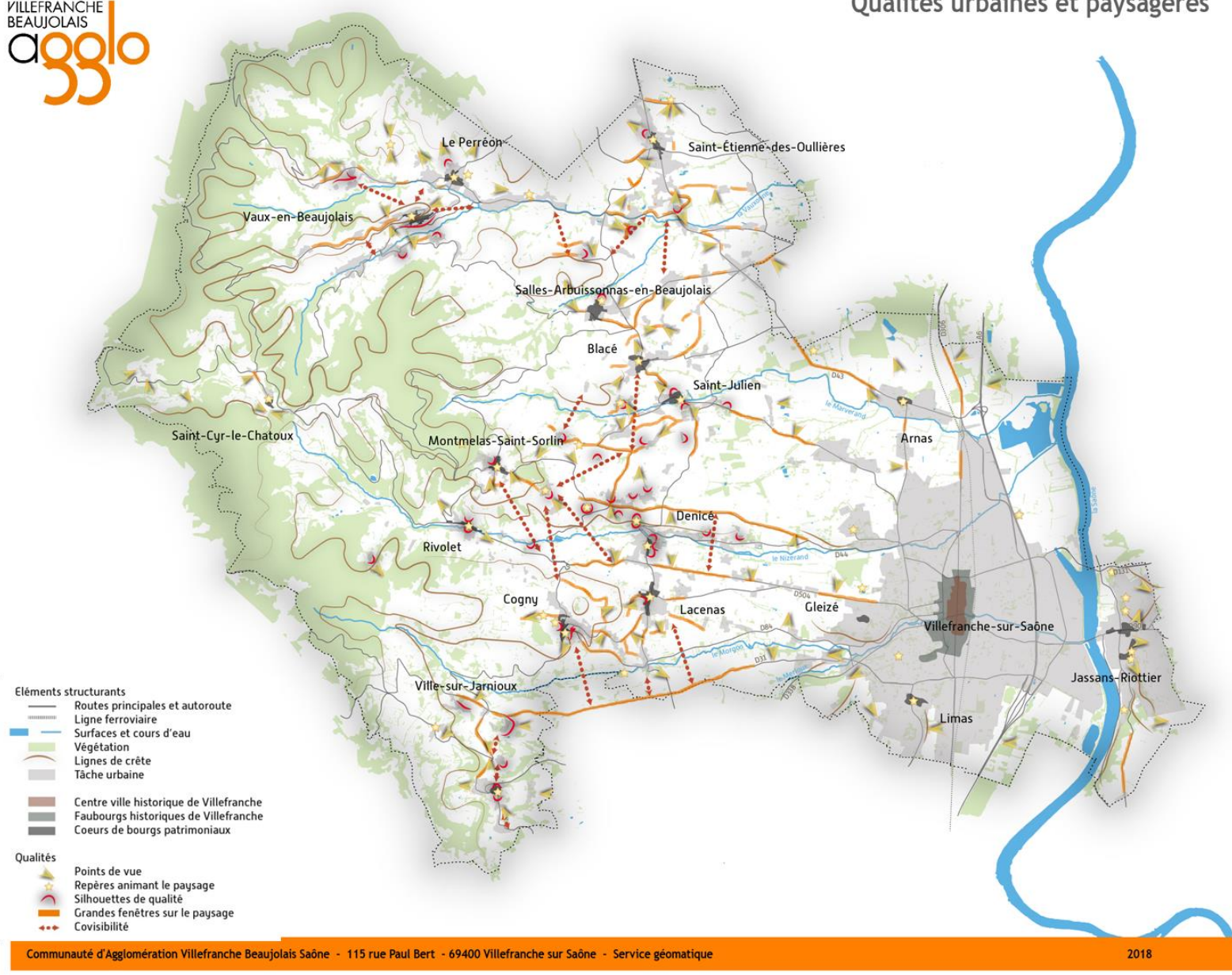
Les villages et les bourgs du territoire font partie intégrante de leur paysage qu'ils animent par la qualité de leurs silhouettes urbaines, de leurs entrées de ville ou de leur patrimoine jouant un rôle de repère urbain dans le paysage (cœurs de bourgs, clochers, châteaux).

Les silhouettes de villages les plus remarquables ont été recensées dans la carte des qualités urbaines et paysagères ci-après. Dans ces secteurs, les paysages villageois sont relativement sensibles, et une attention particulière mérite d'être portée à la perception et à l'intégration des futurs projets de développement.

L'analyse des éléments de patrimoine bâti fait l'objet d'une sous-partie détaillée dans la partie 2 du présent diagnostic.

Qualités urbaines et paysagères

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
agglo

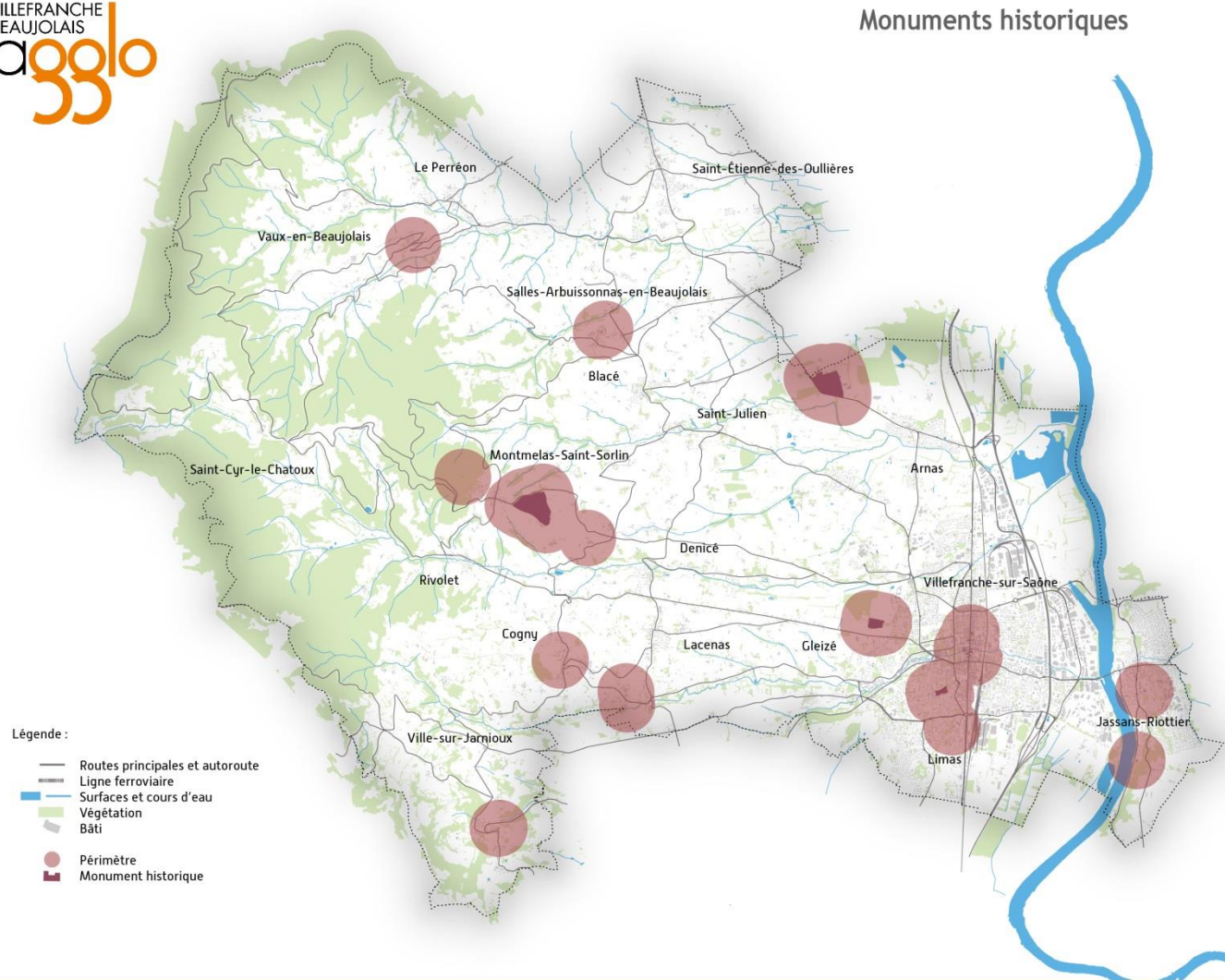


2 LE PATRIMOINE BATI ET SON INSCRIPTION DANS LE PAYSAGE

2.1 Un patrimoine remarquable

Le territoire est caractérisé par un patrimoine de grande qualité. On décompte 36 monuments historiques inscrits ou classés à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, à l'exception de quelques villages, l'ensemble des villages et des bourgs sont couverts par un périmètre de protection des monuments historiques. Ce patrimoine protégé est principalement constitué d'éléments de patrimoine religieux.



2.1.1 Les châteaux

Plusieurs châteaux sont présents sur le territoire et bénéficient de protection du type « monuments historiques » :

- Le château de Montmelas Saint Sorlin est un château médiéval du 10^{ème} siècle, qui a été propriété des Sires de Beaujeu. Il a été restauré au 19^{ème} siècle. Et ce château est tenu par la même famille depuis 1566.



Château de Montmelas, Monument historique

- Le château du Sou est une ancienne maison forte du 14^{ème} siècle et remaniée au 19^{ème} siècle. Sa porte fortifiée a été classée Monument historique en 1933



Château du Sou et son jardin médiéval, Lachenas

- Les châteaux de Carbonnières et de Malval présentent également des qualités architecturales importantes, même si leur présence dans le paysage est plus discrète.



Château de Carbonnières, Lachenas



Château de Malval, Denicé



Manoir (maison forte) d'Epeisses à Cogny

2.1.2 Les monuments religieux

Le patrimoine religieux est très présent sur le territoire, la totalité des villages accueillant des éléments de ce patrimoine. Une partie seulement des églises du territoire bénéficie d'un statut de protection au titre des Monuments Historiques.

Salles-Arbuissonnas en Beaujolais, en particulier, fait partie des villages reflétant bien ce patrimoine religieux. Le village de Salles s'est développé sous l'autorité de l'abbé de Cluny sur les terres des Sires de Beaujeu au 10^{ème} siècle, d'une église du 11^{ème} siècle en pierre dorée munie d'une porte romane, et de l'esplanade du chapitre du 18^{ème} siècle ombragée de tilleuls, laquelle est bordée d'anciennes maisons de Chanoinesses. Quant à Arbuissonnas, il conserve une charmante église enclavée à l'intérieur d'un ancien prieuré dépendant de l'Abbaye d'Ainay.



Chapelle de Chevennes Monument historique (17^{ème} s)



Eglise de Ville-sur-Jarnioux, Monument historique



Prieuré de Salles-Arbuissonnas



En haut, panorama du village clunisien de Salles avec son église Monument historique. En bas, le prieuré d'Arbussonnas

2.1.3 Le petit patrimoine

Le territoire compte de nombreux éléments d'architecture vernaculaire ou savante, d'intérêt et de qualité diverses, en excellent ou en mauvais état de conservation. Ce petit patrimoine témoigne des usages et des pratiques des temps passés et présents, des traditions et du savoir-vivre d'une culture locale et agrémentent les paysages viticoles naturels régionaux. Dans le cadre du PLUih, la préservation de ce petit patrimoine est un enjeu à part entière qui pourra être décliné à l'échelle de chaque commune.

Les nombreux lavoirs, les puits, et fontaines sur les places publiques rappellent l'importance accordée à l'eau dans la vie locale.



Lavoir à Lacenas

Il n'est pas rare également de trouver des cadoles. Celles-ci étaient montées avec les pierres les plus plates et larges, qui une fois retirées des vignes s'emboîtaient facilement. Les pierres non scellées en font une construction fragile qui plus est peu ou pas entretenues. Les autres cailloux retirés des parcelles étaient réservés pour la construction des murgers. Il existait de grandes cadoles isolées, circulaires ou carrées et de minuscules constructions incluses dans un murger.



Cadoles



Murgers

Dans un territoire marqué par une importante histoire religieuse et spirituelle, les lieux commémoratifs sont nombreux (calvaires, ...).

Ce petit patrimoine peut également comporter des éléments végétaux (arbres remarquables, haies, ...).



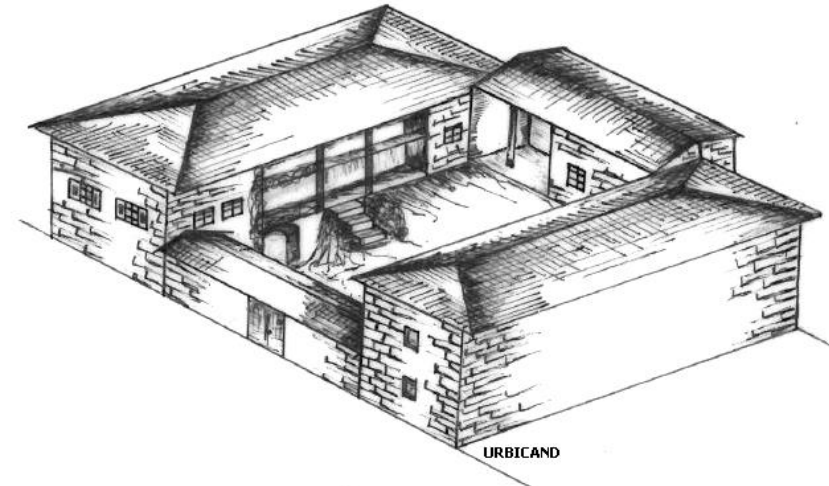
Le petit patrimoine mis en valeur

2.2 Une architecture spécifique

Dépendant du statut social de l'habitant, le type d'une maison dépendait historiquement du type d'activité exercée par l'habitant. Pour ceux qui n'ont pas besoin de terres, les maisons sont petites, sans dépendances, souvent mitoyennes ou groupées. Pour la polyculture ou la viticulture, les fermes ont d'autres formes : l'habitation occupe peu d'espace par rapport aux dépendances destinées aux bêtes, aux récoltes ou encore l'outillage. Aussi, de très grands bâtiments sont construits avec tous des dépendances agricoles, importantes sources de revenus.

L'habitat traditionnel

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération, l'habitat traditionnel est principalement composé de maisons rurales, de maisons vigneronnes en hauteur, de fermes plus importantes à cour fermée, et de maisons bourgeoises du 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Les murs ne sont souvent pas enduits et laissent apparaître les pierres de construction.



Habitat traditionnel

Les caractères généraux de la maison rurale restent les mêmes que ceux d'autres régions françaises. Elle est construite pour un usage à dominante agricole, adaptée à cet usage, elle est construite avec des matériaux locaux : pierre, bois, sable, chaux, terre, argile... La

maison est construite par des hommes qui connaissent leur terroir et les techniques locales, qui participent eux-mêmes à la construction avec l'aide des voisins et des artisans proches. L'économie, la simplicité de conception et le respect des formes traditionnelles sont les maîtres mots. La maison prend le moins de place possible sur le terrain car c'est ce dernier qui fera vivre les propriétaires. Elle s'adapte aux contraintes extérieures, à la pente du terrain. Elle est construite avec une orientation ensoleillée et à l'abri des vents dominants. Il est parfois difficile de la dater car au fil des siècles elle a été reconstruite au même endroit avec la récupération du maximum de matériaux.



Exemples d'habitat traditionnel sur le territoire de l'agglomération, images Google

Les toitures à faible pente sont couvertes de tuiles creuses ou canals en terre cuite. Ce sont ces mêmes tuiles qui protègent et décorent les murs et les porches avec des génoises comme dans les régions du sud de la France.

Jusqu'au 19^{ème} s., les hauts murs des maisons rurales à cour fermée protègent ses habitants contre les agressions venues de l'extérieur. Le porche est décoratif et s'adapte au fil des siècles pour laisser le passage à différents types de véhicules.

Lorsque la polyculture accompagne la viticulture, il y a des bâtis diversifiés : grange, étable, remise, fenil, cuvage, pigeonnier... S'y ajoutent les chambres ou logements pour les ouvriers temporaires pour les vendangeurs. Ces bâtiments se regroupent autour d'une cour formant avec la partie habitation un enclos de 2 ou 3 côtés, le dernier souvent fermé par un mur.

Souvent les maisons traditionnelles ne sont pas de plain-pied mais plutôt en R+1 avec présence de cave, cuvage et autres dépendances agricoles en rez-de-chaussée. Ainsi protégés des vents dominants et du soleil direct, ces caves étaient construites dans l'enceinte de la maison par soucis d'économie (économie de place à bâtir, économie de fondation et de matériaux). L'on retrouve au niveau principal l'habitation, que l'on distingue assez facilement des dépendances grâce aux multiples ouvertures, à laquelle on accède par un ou plusieurs escaliers extérieurs qui donnent sur un large balcon couvert d'un auvent que soutiennent des colonnes souvent en pierres. Ces galeries offrent une circulation sur la façade principale.

L'habitat du 19^{ème} siècle

Le 19^{ème} siècle ayant connu une abondance de constructions : une certaine prospérité, le goût du confort ont déterminé de nouvelles formes d'habitats qui sont venues s'insérer dans le tissu des villages et des hameaux. Ce sont le plus souvent des maisons bourgeoises, maisons de maître, petits châteaux, à 1 ou 2 étages plus combles et souvent de forme rectangulaire.



Château au Perréon, Mairie de Saint-Etienne-des-Oullières, ci-dessous Mairie et maison bourgeoise à Blacé



La pierre : un matériau de construction majeur

Le principal matériau de la construction dans le secteur est la pierre, dans le sud du territoire principalement la pierre dorée, dans la partie nord la pierre grise. Fournie en abondance au cours des siècles par les nombreuses carrières locales (on dénombre 18 anciennes carrières rien que sur la commune de Ville-sur-Jarnioux pour la pierre dorée),

elle est utilisée quel que soit le niveau social de l'habitant. Sa couleur varie sous les rayons du soleil et apportent cette qualité reconnue.

La pierre agrmente encore aujourd'hui les porches, les façades ou encore les encadrements de fenêtre ou de porte.



Carrière de Gorrh Rouge à Saint-Julien

Le pisé

Les maisons étaient construites en pierres mais aussi en pisé. La terre pour réaliser le pisé est composée de cailloux, gravier, sable en quantité différente suivant le lieu de prélèvement. On le met en œuvre dans des coffrages, traditionnellement appelés banches.



Château Gaillard à Denicé

2.3 La trame urbaine historique

Loin d'être le fruit du hasard, l'implantation originelle d'un village ou d'un bourg répondait à un certain nombre de « règles » non écrites, issues du bon sens et de la connaissance que les anciens avaient du milieu naturel dans lequel ils s'aventuraient. Les constructions devaient être implantées hors des zones humides mais proches de la ressource en eau, hors des meilleures terres cultivables mais également proches de celles-ci pour une exploitation facilitée, à l'abri des vents dominants, ou encore à la charnière de différents terroirs agricoles.

Ainsi, étroitement liée à l'eau et aux reliefs, la trame urbaine du territoire est également dispersée en une multitude d'unités urbaines (bourgs, villages, hameaux).

2.3.1 Des villages et des bourgs liés aux ressources naturelles et aux reliefs

La Saône, en tant que principal bassin versant du territoire, ainsi que ses affluents (Morgon, Nizerand, Marverand, Vauxonne), ont influencé l'implantation de la plupart des communes. Les affluents coulant en fond de combe ou fond de vallée ont amené les villages et les bourgs à s'implanter à proximité afin d'avoir une ressource en eau. Pour les villages et bourgs éloignés de cette ressource, la proximité de la ressource en bois a été importante, surtout à l'Ouest du territoire. De même, le relief a joué un rôle sur cette implantation.

- St-Julien s'est construit en fond de combe, proche du Marverand
- Denicé s'est construit sur le haut de la combe où coule le Nizerand
- Lacenas et Cogny se sont construits sur les coteaux avec en contrebas le Morgon
- St-Cyr-le-Chatoux, lui, s'est construit sur un promontoire entouré de bois et de cols, à une altitude de 685 mètres

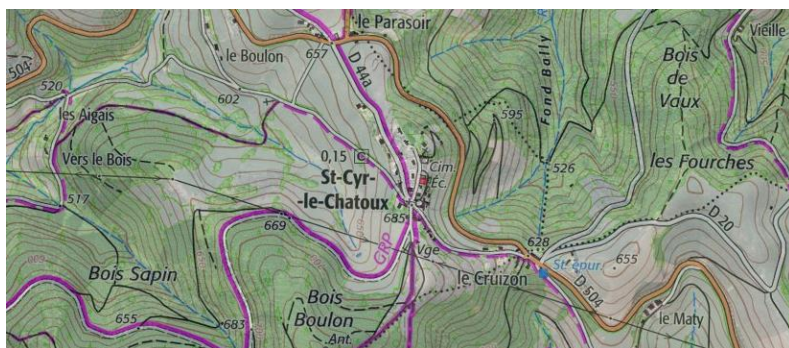
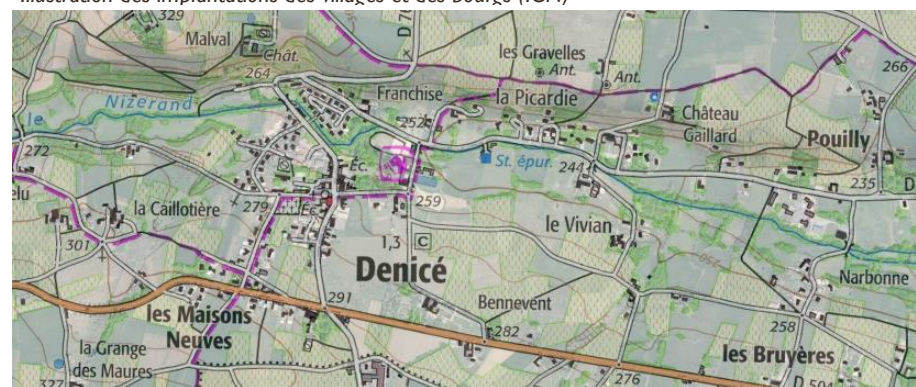


Illustration des implantations des villages et des bourgs (IGN)



2.3.2 Un principe de covisibilité des noyaux d'habitation

Un autre principe a certainement guidé les modes d'implantation des noyaux d'habitation et explique la dispersion historique de l'habitat : le principe de covisibilité des noyaux d'habitation, c'est-à-dire la volonté de choisir un site de telle sorte qu'il soit visible du plus proche, et vice versa.



Carte de Cassini (18^{ème} s.) et principe de covisibilité à Cognac

(IGN, EHESS, CNRS, BNF)



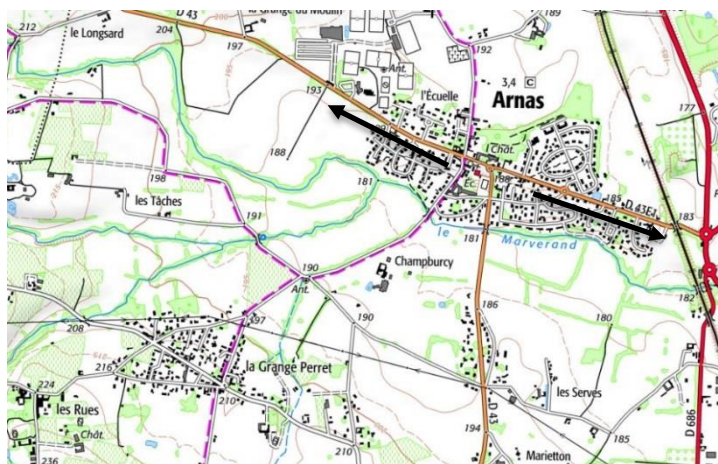
Principe de covisibilité avec le bourg qui se distingue des hameaux par la présence de l'église (Cognac)

2.4 Des modes d'implantation diversifiés

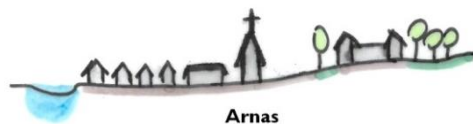
Une lecture attentive du relief, restituée par les courbes de niveau, apporte un éclairage pertinent sur les raisons de tel ou tel type d'implantation, et permet de tirer des enseignements sur la manière de respecter la structure urbaine et paysagère d'un village lors de son extension. Sur le territoire, on observe une diversité de modes d'implantation des villages-hameaux et des bourgs dans leur site. A l'époque des premières implantations, la maison s'intègre au site, ensuite s'intègre au paysage. L'accord des couleurs est le premier vecteur : la maison a la même gamme chromatique que le paysage environnant, puis les formes se coordonnent avec une implantation souvent groupée.

2.4.1 En plaine de Saône

D'abord concentré, la ville ou le village s'est développé à distance du fleuve en raison de l'inondabilité de la plaine. L'urbanisation s'est ensuite propagée le long des axes de communication, puis étalée en comblant les interstices entre les voies. L'absence de relief ne contraint pas le développement urbain et a tendance à empiéter sur les zones agricoles.



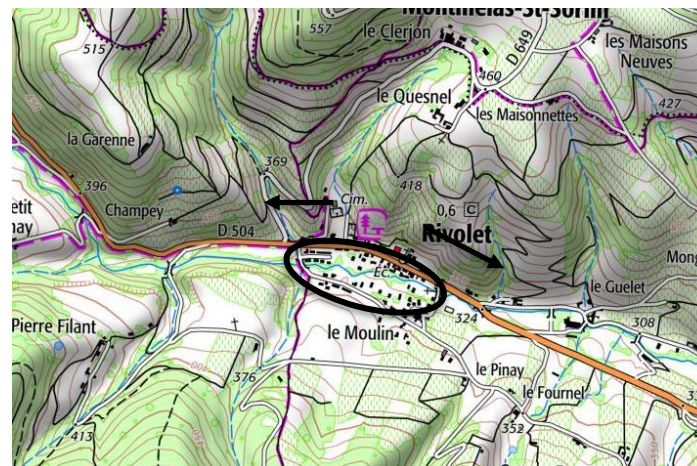
Cartographie (IGN) et schéma d'Arnas, type d'implantation d'un village de plaine de Saône



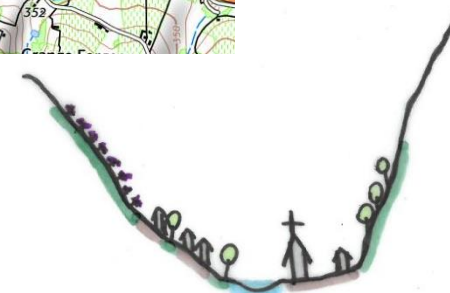
Arnas

2.4.2 Dans les vallées

Les villages ou les bourgs implantés en fond de vallée sont implantés au plus proche d'un cours d'eau ou d'un axe de communication. Pour ces villages contraints par la topographie, les possibilités de développement dans la largeur sont contraintes, ce qui a parfois généré un développement urbain sur les coteaux. Le développement se fait donc en s'étendant le long de la vallée constituant un développement linéaire.



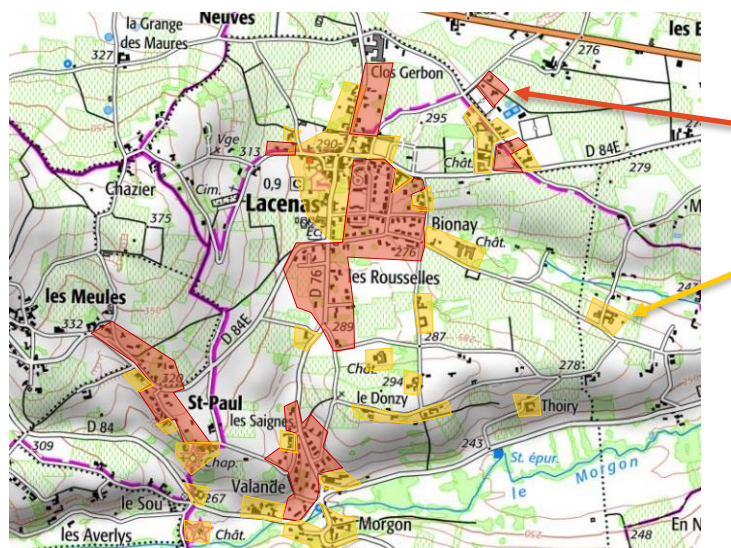
Cartographie (IGN) et schéma de Rivolet, type d'implantation d'un village de vallée



Rivolet

2.4.3 En pied de coteaux

Ces villages, ayant un paysage essentiellement viticole, se caractérisent par un mitage de hameaux autour desquels les nouvelles constructions se sont implantées. Une organisation polynucléaire en résulte et aujourd'hui les différents noyaux tendent à se rejoindre lorsqu'ils sont proches du centre bourg. Malheureusement, le paysage est petit à petit grignoté par ce développement.



Nouvelles constructions

Bâti ancien

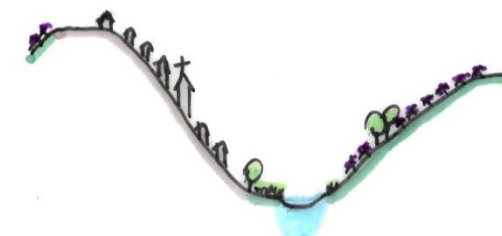


Lacenas

Cartographie (IGN) et schéma de Lacenas, type d'implantation d'un village de pied de coteaux

2.4.4 Sur les coteaux

Longtemps accroché à un flanc de coteaux, le bourg tend à dévaler la pente et/ou tend à se développer linéairement en suivant les lignes topographiques. La plupart des nouvelles constructions se fondent dans leur environnement (relief, couleur des pierres et enduit...) afin d'éviter de trop contraster avec l'ancien bâti et apporter un « point noir » dans le paysage. Certains hameaux se sont construits sur le coteau opposé, occasionnant des phénomènes de covisibilité.

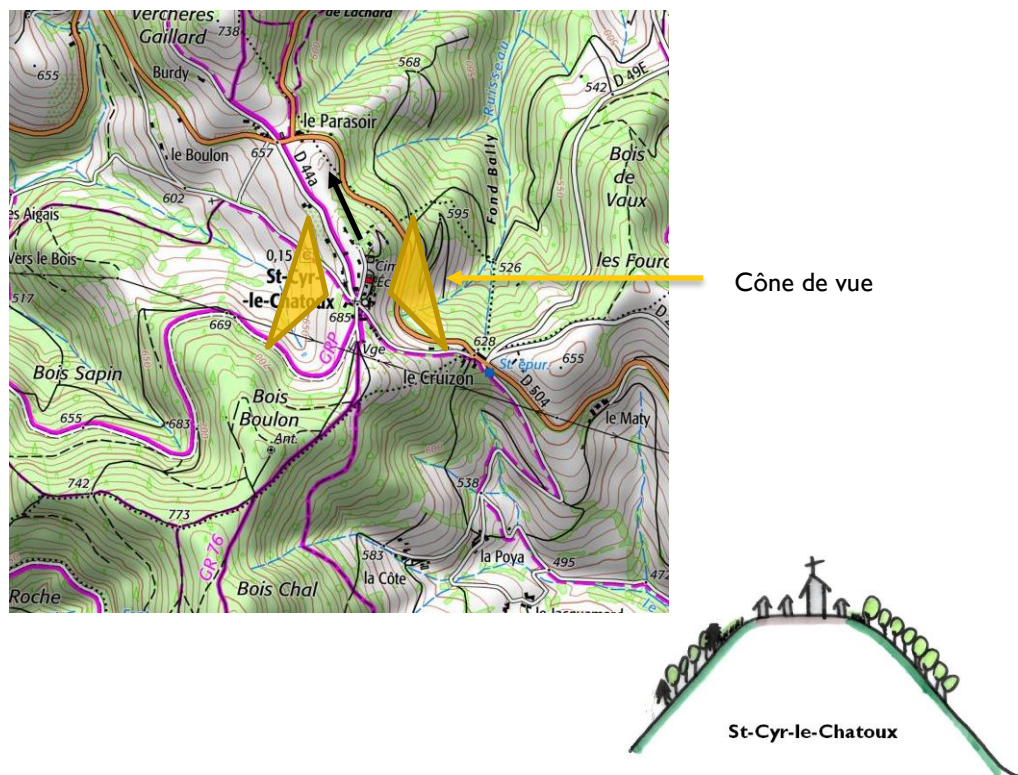


Vaux-en-Beaujolais

Cartographie (IGN) et schéma de Vaux-en-Beaujolais, type d'implantation d'un village de coteaux

2.4.5 En promontoire

Dans les situations de promontoire et perché, le village domine le reste du territoire et offre des vues longues portées et de beaux panoramas. L'extension est souvent impossible car très limitée par le relief. Les nouvelles constructions s'établissent fréquemment autour des hameaux ou le long des axes, zones d'accès plus faciles. A l'époque, cette implantation permettait de contrôler les déplacements et de prévenir des invasions.



Cartographie (IGN) et schéma de St-Cyr-le-Chatoux, type d'implantation d'un village promontoire

3 L'ORGANISATION URBAINE DES COMMUNES

3.1 Des formes urbaines géographiquement différenciées

Les formes urbaines des villages et des bourgs du territoire sont très différentes selon les secteurs géographiques.

Dans le massif, elles sont généralement denses et compactes en raison du manque de disponibilité en eau et de l'importance des reliefs. *A contrario*, dans les secteurs où le relief est moins contraignant et où la disponibilité en eau est plus importante (secteurs viticoles, plaines), les formes urbaines sont plus diffuses et étalées.

Les trames urbaines des villages et des bourgs implantés en plaine de Saône et à proximité d'infrastructures de transport majeures (A6, D306, voie ferrée) sont généralement fragmentées en plusieurs quartiers. Bloquées par ces barrières naturelles ou artificielles, les relations inter quartiers sont difficiles et interrogent la capacité de la trame urbaine à unifier et à donner du sens à l'espace urbain. Elles interrogent également les modalités de développement futures de ces bourgs.

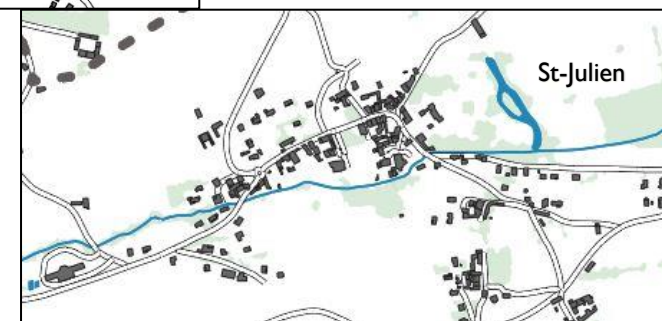
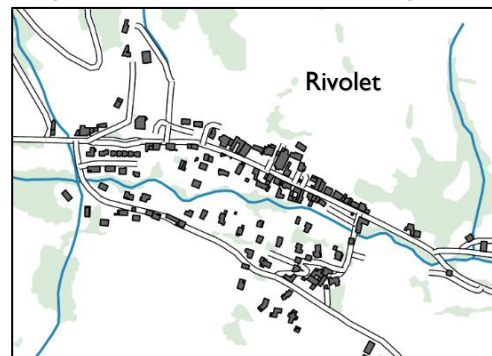
Il est difficile de classer les villages et les bourgs selon une typo-morphologie urbaine bien définie. En effet, dans les secteurs où l'habitat est relativement diffus et contraint par les reliefs, les implantations des villages ou des hameaux répondent à différents principes de composition en lien direct avec le site dans lequel ils s'insèrent. Néanmoins, trois typomorphologies urbaines peuvent être mises en évidence : les villages-hameaux structurés en partie ou en totalité le long d'une rue, les villages-hameaux organisés autour d'une ou plusieurs intersections et les villages groupés.

Village ou hameau structuré en partie ou en totalité le long d'une rue

> Rivolet, St-Julien

Cette morphologie urbaine désigne une organisation urbaine dont les constructions et les parcelles se succèdent de part et d'autre d'une rue principale sur un seul niveau de construction. La rue constitue l'espace public central autour duquel s'organise la vie du village. Elle est structurée par le bâti (implanté façade ou pignon sur rue), et/ou par la présence de clôtures et de murs en pierre, et/ou par la présence d'espaces de dégagement (cour, usoirs) situés à l'avant de la parcelle. Ainsi, la qualité urbaine des rues est étroitement liée à la qualité du front bâti.

Dans ces villages ou ces hameaux, l'arrière des parcelles est généralement constitué d'espaces jardinés ou d'espaces agricoles de proximité (vergers, potagers). Ces zones de transition paysagères entre l'espace urbain et le milieu naturel ou agricole contribuent à intégrer la silhouette urbaine du village dans son site.

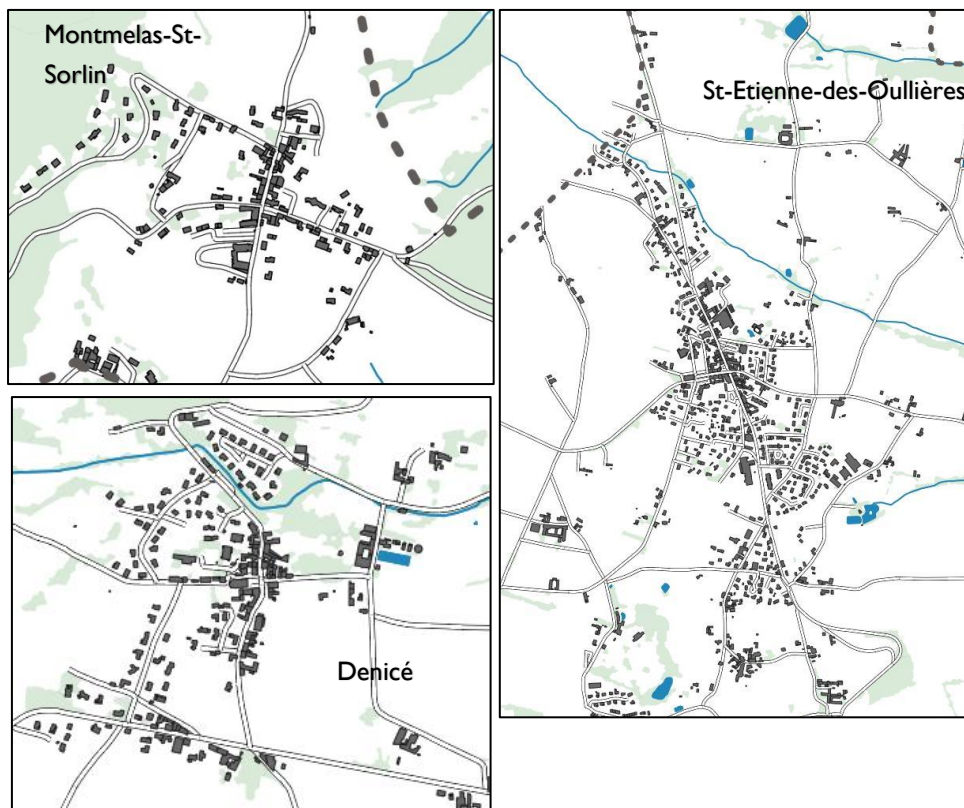


Village ou hameau structuré autour d'une ou plusieurs intersections

> Montmelas-St-Sorlin, Le Perréon, Blacé, Denicé, Cogny, Arnas, St-Etienne-des-Oullières

A la différence des villages rues, les villages intersection sont organisés autour d'une de deux voies principales qui se croisent et forment un « T », un « X », ou un « Y ». Souvent aménagée en placette ou agrémentée d'une fontaine ou d'un calvaire, l'intersection constitue le noyau villageois.

Comme dans les villages rues, les constructions s'implantent de part et d'autre des voies principales sur un niveau de construction. L'arrière des parcelles accueille des jardins et des espaces agricoles de proximité.

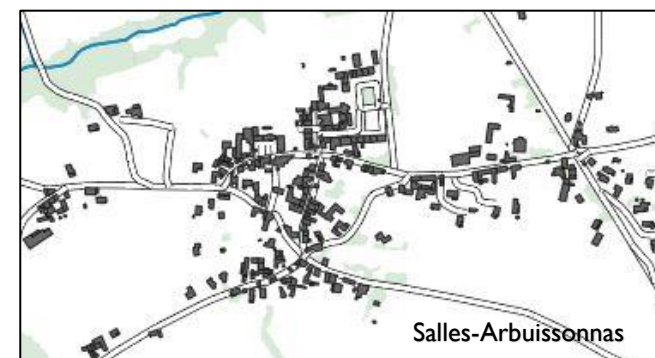
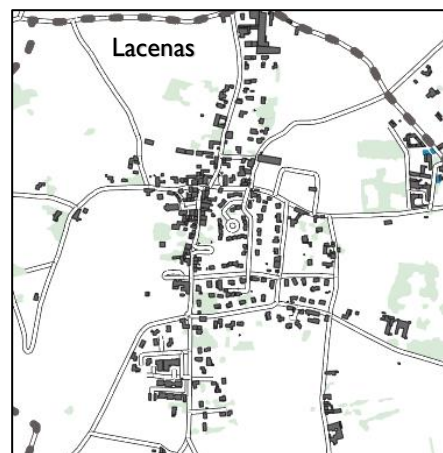


Le village groupé

> St-Cyr-le-Chatoux, Vaux-en-Beaujolais, Salles-Arbuissonnas, Lacenas, Ville-sur-Jarnioux

Dans les villages groupés l'organisation urbaine est structurée par un maillage viarie plus conséquent organisé autour d'une hiérarchisation des voies (rue principale, rues secondaires, chemins). Souvent connectées les unes aux autres, ces rues forment des boucles et délimitent des îlots urbains. Au sein d'un même îlot, il est possible de trouver un ou deux niveaux parcellaires accueillant eux-mêmes plusieurs niveaux de construction.

L'organisation interne des îlots urbains forme des espaces fermés sur eux-mêmes structurés, à l'avant de la parcelle, par les constructions implantées le long de la rue, et à l'arrière de la parcelle par une trame de jardin en cœur d'îlot.



3.2 Typologies et caractéristiques des espaces publics et des traversées de villages

Les espaces publics et les traversées de villages sont pour la plupart des villages de qualité.

Concernant les espaces publics, les places, comme habituellement, sont des espaces ouverts et minéraux. Ces places sont connectées au reste de la ville ou du village par des réseaux de rues. Elles sont généralement encadrées de bâtiments qui referment les perceptions visuelles et créent un ressenti d'intimité. Les bâtiments qui encadrent les places sont généralement anciens ou restaurés avec l'esprit du lieu.

De forme géométrique (carré, rectangle), avec un revêtement différent que celui de la route (désactivé beige, dalles, pavés...), les places sont agrémentées d'arbres généralement anciens taillés en tête de chat et apportant de la fraîcheur et de l'ombre lors des beaux jours. Cette forme carrée véhicule une certaine idée de rationalité et de perfection.

Les places s'organisent traditionnellement autour d'un édifice principal à haute valeur symbolique qui lui donne une direction privilégiée d'observation. En effet, la plupart des places devancent les églises, comme celle de Lacenas, celle de Ville-sur-Jarnioux ou celle de St-Julien par exemple. Les églises donnent une sensation de place profonde du fait de leur étirement vers le ciel (relation place-hauteur de façade du bâtiment principal). Celle de Rivolet, s'organise plutôt en largeur, du fait des bâtiments l'entourant.

Les places peuvent comporter ou être bordées de places de stationnement et certaines détiennent des restaurants, petites boutiques et espaces de détente (bancs...).

Les traversées de bourgs, elles aussi restent minérales et sont structurées par les modes d'implantation des constructions et les clôtures. Si elles n'ont pas déjà été sécurisées, les traversées restent relativement routières comme celle de St-Etienne-des-Ouillères. Les piétons ont le plus majoritairement leur place sur les trottoirs. Sinon, leur espace est matérialisé par une différence de revêtement, d'ordinaire plus clair que le goudron de la route. Dans les vieux cœurs de bourg comme dans Ville-sur-Jarnioux, il n'y a pas de trottoirs ni de matérialisation, les voitures et les piétons doivent donc se partager l'espace tout en laissant priorité à ces derniers. Le long de ces rues « couloirs », les bâtiments implantés en retrait sont appréciés afin de donner un espace de respiration et apporter une séquence à l'alignement du bâti. Au niveau des aménagements, les plateaux surélevés et les rétrécissements de voies sont ceux les plus appréciés car ils permettent la perte de vitesse des véhicules et la sécurisation du piéton au sein de la ville ou du village.



(haut et bas) : Traversée et place de Rivolet



(haut et bas) : Place à Lacenas



Place de Ville-sur-Jarnioux



Traversée de St-Etienne-des-Oullières et sa place centrale



Place de Denicé

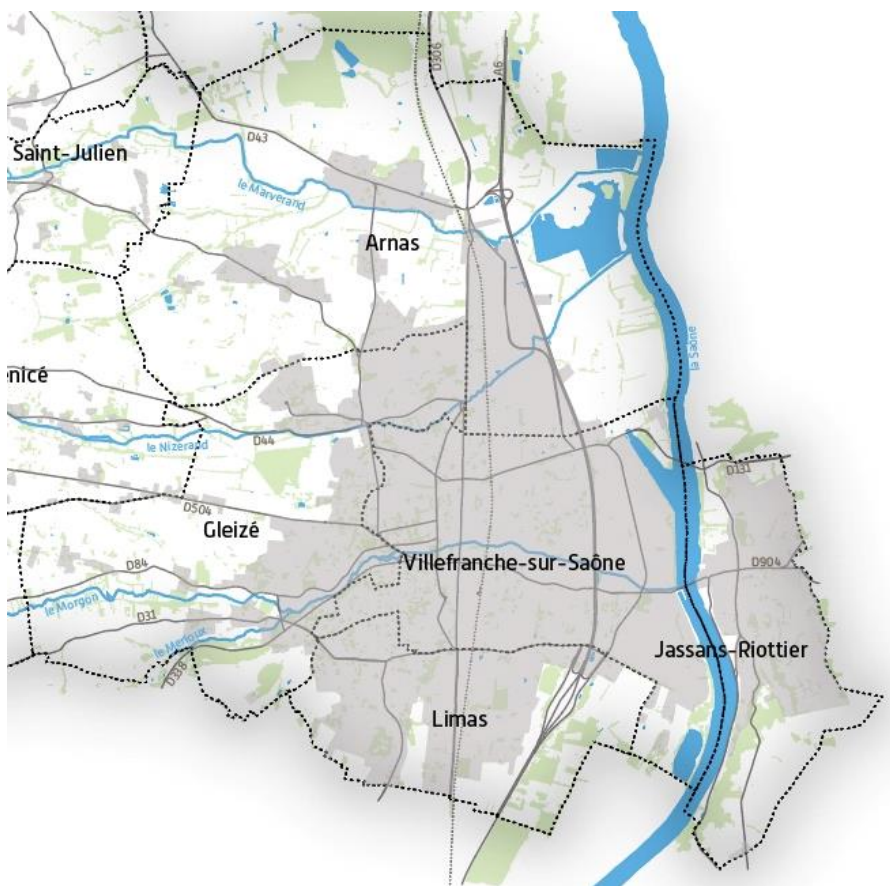


Place de St-Julien

3.3 La polarité urbaine de Villefranche sur Saône

La polarité urbaine telle qu'analysée ici est composée de cinq communes : Villefranche sur Saône, Limas, Gleizé, Arnas et Jassans-Riottier de l'autre côté de la Saône.

Avant la création de la Communauté d'Agglomération, la commune de Jassans-Riottier ne fait pas partie de la CAVIL (Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône), qui a existé de 2006 à 2013. Cette commune est entrée dans l'agglomération en 2014, en même temps que les autres communes du territoire composant la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.



3.3.1 La ville centre de Villefranche sur Saône

Villefranche, ville d'histoire

La ville est très riche en patrimoine médiéval (15^{ème} et 16^{ème} siècle) et des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Elle compte également 3 édifices labellisés « Patrimoine 20^{ème} » : la chambre de commerce, l'église Notre-Dame-de-Béligny et le marché couvert.

L'histoire de Villefranche est relativement récente car elle a été fondée au 11^{ème} siècle par les seigneurs du Beaujolais. Leur souhait à l'époque était d'avoir une place forte à l'entrée sud de leur territoire afin de renforcer leur pouvoir face à leurs voisins étant les comtes de Forez et les archevêques de Lyon.

Au 15^{ème} et 16^{ème} siècles, la ville connaît une grande prospérité et profite largement de sa position stratégique sur une route très fréquentée entre le royaume de France et l'Empire. Une classe aisée se révèle et engendre une architecture de grande qualité et la ville se développe dans ses remparts.

Le 17^{ème} siècle est marqué par l'implantation d'ordres religieux avec 6 nouvelles institutions. Les constructions liées à cette implantation feront l'objet plus tard de reconversions.

L'industrie textile est en plein développement au 18^{ème} siècle, l'espace du promenoir en plein centre est aménagé. Les congrégations religieuses sont supprimées avec la Révolution, cependant l'Hôtel Dieu reste en place.

Au 19^{ème} siècle, Villefranche se développe spatialement et s'étend au-delà de ses remparts et double sa surface bâtie. La construction de la gare en 1854 reliant Paris-Marseille a permis de décupler l'activité textile et métallurgique de la ville. Grâce à cela, des nouveaux quartiers s'installent en périphérie et tous les bâtiments publics nécessaires suivent : bains publics, salle des fêtes, caisse d'épargne... Des usines se bâtissent attenantes aux maisons ouvrières, des maisons bourgeoises avec parc, les différentes architectures courant ce siècle sont vivement représentées. En 1853, la ville annexe par décret impérial une partie des communes de Limas, Gleizé, Oully et l'intégralité de Béligny. Cette annexion multiplie par 10 la surface communale qui va être saturée rapidement, en 150 ans, à cause de l'étalement urbain. Lors de la seconde Révolution industrielle, de grands sites textiles et métallurgiques principalement, voient le jour accompagnés d'éléments améliorant la qualité de vie des ouvriers (architecture paternaliste). En parallèle de ces constructions, Villefranche se muni d'équipements collectifs tels que le marché couvert place du 11 novembre, stade, école...

Beaucoup de bâtiments à Villefranche sont la signature de l'architecte Léon Weber, qui travaille beaucoup avec le fer et le vitrail et qui sont un savoir-faire artisanal du territoire.



Ancienne carte postale de la gare de Villefranche-sur-Saône - Source Cparama

Un centre historique

L'ensemble du centre historique de la ville dont le tracé date de l'époque médiévale est protégé par un site inscrit depuis 1977, géré par le STAP (service départemental du Ministère chargé de la conservation et de la protection du patrimoine historique) par délégation de la DREAL, qui correspond au tracé des anciens remparts et fossés. Le site inscrit est aussi appelé « la nef » du fait de sa forme rappelant la nef d'une église.

La ville de Villefranche possède 20 édifices ou parties d'édifices classés ou inscrits, protégés au titre des Monuments historiques. Ils sont tous au sein du site inscrit. Ces édifices engendrent un rayon de protection allant largement au-delà du périmètre de la nef, débordant sur les quartiers périphériques.

Le centre historique fait aussi l'objet d'un SPR - Site Patrimonial Remarquable (anciennement AVAP - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Il permet

PLUih de l'agglomération VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE – Diagnostic paysager et urbain – 2018

à l'agglomération de valoriser son patrimoine et d'augmenter la qualité de son cadre de vie en assurant la continuité de son économie en pleine mutation. Sa mise en place a pour enjeux et objectifs principaux la mise en valeur du patrimoine bâti et urbain existant, l'intégration des constructions nouvelles ainsi que l'aménagement, le traitement qualitatif des espaces urbains ainsi que l'intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelable dans la perspective d'un développement durable de l'agglomération.

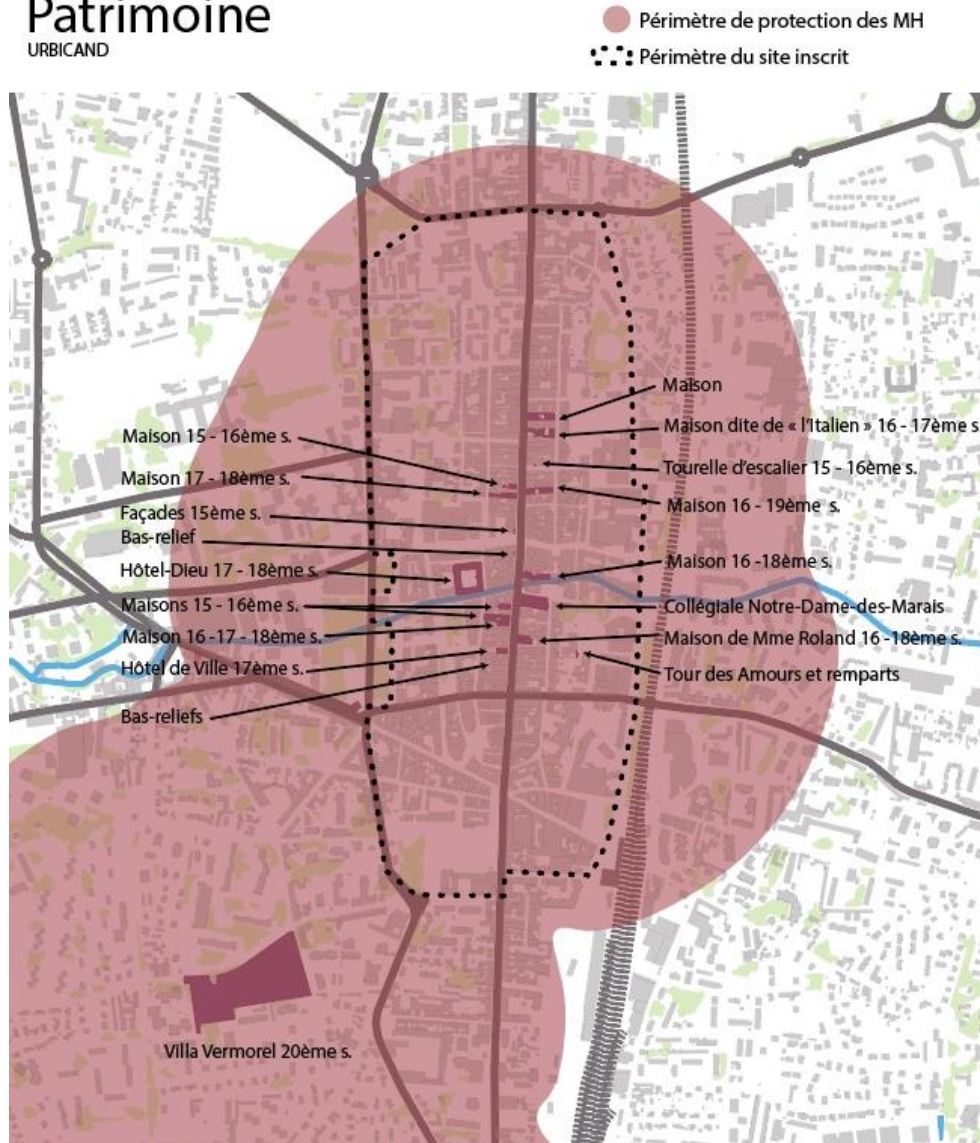
Le centre historique est traversé par la rue Nationale, une des rues les plus anciennes et principal poumon commerçant du centre-ville, longue d'1,5 km. Elle n'est pas piétonne sauf lors d'événements, sur demande des commerçants. On trouve dans le centre de nombreuses institutions comme le palais de justice, l'Hôtel de Ville ou la sous-préfecture, mais aussi des bâtiments culturels tels que l'Office de Tourisme, l'espace des vins du Beaujolais ou encore le Théâtre sur la place des Arts.



Reconstitution de Villefranche-sur-Saône à l'époque médiévale, par Burnichon (Années 1920-1930)

Patrimoine

URBICAND



Villefranche au 20^{ème} siècle et aujourd'hui

Dans les années 1920, des efforts d'urbanisme de la part des municipalités ont été fournis parallèlement aux diverses extensions du territoire et au développement industriel. L'axe principal de la ville reste la rue Nationale où se concentrait déjà une grande partie de l'animation et du commerce local. La route nationale n°6 donne à la rue Nationale une activité extrême en conséquence de son trafic de plus en plus actif, grâce à la voie ferrée qui a fait disparaître la fonction de ville d'étape qu'avait avant Villefranche. L'assainissement arrive dans les quartiers mais certains restent malpropres, les égouts ont été ensuite installés, l'éclairage aussi. Certains quartiers ont été entièrement transformés comme le quartier industriel à l'ouest, où les anciens bâtiments de l'usine de teinture ont été détruits, le Morgon couvert pour pallier les problèmes de santé et le boulevard Jean-Jaurès établi. Des nouvelles maisons avec jardins s'implantent près des habitations ouvrières, dans les quartiers de Fongraine et Pontbichet, ou encore près de l'usine de pansements Mulsant qui a construit des habitations bon marché pour son personnel.

La ville s'est développée en étoile en suivant les axes de communication, en direction des villages de Limas, Gleizé et plus particulièrement vers la Saône. Des problèmes de distribution des eaux se posent car le territoire est chaque jour plus étendu. Au niveau de la population, Limas et Gleizé ont connu une augmentation de population de 10% environ en 5 ans (1926-1931). Beaucoup de personnes s'installent dans ces communes en raison des impôts moins élevés qu'à Villefranche. Du côté de la Saône, le développement est dû aux 2 usines de teinture et d'impression qui provoquent un mouvement de la population dans cette zone. Des quartiers ouvriers voient le jour ainsi qu'un groupe scolaire. Ces quartiers ouvriers déclenchent une monotonie dans l'architecture, toutes semblables, en gros bloc de plusieurs étages comme dans la rue Ferdinand-Buisson.



Ancienne carte postale de Villefranche-sur-Saône, porte Belleville - Source Geneanet

Villefranche comporte donc un mélange d'architecture mêlant des vieux quartiers ayant peu changés depuis le Moyen-Age et des quartiers ouvriers sur les espaces plats, surtout sur la vallée de la Saône, à l'Ouest de Villefranche.

Dans les années 30, les premiers logements sociaux HBM voient le jour et la ville se munit de nouveaux grands équipements publics sportifs (piscine en 1935 et stade en 1938), deux nouveaux groupes scolaires sont inaugurés en 1933.

Les plans de la ville actuelle se sont dessinés entre 1850 et 1950.

Dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, plusieurs aménagements et refondements de la ville se sont succédés, et on assiste à une reconversion des activités industrielles vers le secteur tertiaire, tout en gardant une proportion d'ouvriers élevée.

Le quartier de Belleroche (Sud-Ouest) s'est construit dans les années 50 après la démolition du château. Les bâtiments sont modernes et le quartier comprend un stade, une école et une église.

Dans les années 60, le premier projet de reconquête du centre-ville de Villefranche visant à la résorption des quartiers insalubres est instauré et les anciens établissements Vermorel sont fermés. Un district réunissant les communes de Villefranche, Arnas, Gleizé et Limas est créé dans le but que la région évolue en un centre d'activités industrielles attractives et durables. Dans le même sens, une société d'aménagement du district, la SAMDIV, est mise en place. Le rayonnement marchand de la ville a été conforté par l'autoroute A6 ouverte en 1969 et sa combinaison avec le ferroviaire et la Saône a toujours servi au rayonnement de Villefranche.

Les années 70 sont marquées par la poursuite des opérations publiques concentrées sur la vieille ville et par la construction toujours plus intense de lotissements dans les communes périphériques et en croissance. Le district construira aussi la ZAC de Garet (Ouest) composée de 300 logements, d'équipements, d'un centre commercial et d'activités tertiaires.

La politique de réhabilitation du centre-ville est poursuivie dans les années 80 par, entre autres, l'acquisition de l'ancien hôpital intégrant de nombreux services privés et publics, des équipements et un parking souterrain permettant de conserver les bâtiments existants possédant un intérêt architectural. En même temps, d'autres grands équipements sont venus compléter les présents : usine de traitement d'eau potable, cimetière paysager (route d'Épinay à Gleizé), palais de justice, etc... Le nouveau quartier des Marais est inauguré en 1984 avec logements et commerces.

Le centre-ville est à nouveau au centre des intérêts dans les années 90 pour un projet de valorisation, conduit par le réaménagement des espaces publics. Des logements collectifs sont construits par une promotion immobilière privée croissante. Le secteur du centre-ville fait l'objet, aujourd'hui encore et de manière de plus en plus forte, de politiques de renouvellement et de densification.

3.3.2 Les communes « périphériques » de la polarité urbaine

Arnas

La commune d'Arnas possède près de 3500 habitants, elle est la plus petite commune de l'agglomération mais c'est aussi celle qui possède la plus grande superficie (17,5 km²). Le village s'est formé autour du prieuré qui est actuellement la nouvelle mairie et autour de l'église du 12^{ème} siècle. Elle est située à quelques kilomètres de l'échangeur Nord de l'autoroute A6.

La commune dispose de tous les services nécessaires (écoles maternelle et primaire, cabinets médical et dentaire, palais des sports et stades, desserte de transport en commun Libellule...) et elle possède aussi du patrimoine comme l'église, le château de Laye dont le parc est classé « jardin remarquable » de France et le château de Longsard.

Jassans-Riottier

Jassans-Riottier est une commune de l'Ain contrairement aux autres communes situées dans le Rhône. Elle accueille environ 6200 habitants. Elle est à 3 km de l'échangeur Sud de l'autoroute A6 et à 5 km de la gare de Villefranche.

La commune possède un parc de loisirs, un chemin de halage qui s'étire sur 4 km en direction du Nord en bord de Saône depuis ce parc, et une halte fluviale. La commune est munie de services tels qu'un centre culturel, théâtre, médiathèque, EHPAD, clinique de soins, maison département et point accueil solidarité, écoles, équipements sportifs... Au niveau du patrimoine, l'église de style néo-roman du 19^{ème} siècle et son clocher, le château de Gléteins du 11^{ème} s., le pigeonnier du domaine de Monplaisir du 18^{ème} s., ainsi que le manoir de la Rigaudière du 15 et 16^{ème} s. sont à voir. De plus, Jassans-Riottier comporte un patrimoine du 19^{ème} et 20^{ème} siècle remarquable comportant des détails soignés comme des clôtures en galets, maçonneries enduites ou béton moulé.

Limás

La commune de Limas accueille environ 4650 habitants. Comme Jassans-Riottier, elle est proche de l'échangeur Sud et proche de la gare de Villefranche. De même, comme les autres communes de la polarité urbaine, Limas possède un bon nombre de services : salle des fêtes, médiathèque, écoles et collège, pôle petite enfance, centre de loisirs, stades... Le manoir du

Martelet, l'église, la Vierge de Buisante (sur la commune de Pommier, à la sortie Sud de Limas) font partie du patrimoine à voir.

Gleizé

La commune de Gleizé accueille environ 7 600 habitants. La commune comporte de nombreux espaces verts, installations sportives ou culturelles, et propose diverses activités et loisirs. Le village est organisé autour de son église. La commune connaît de profonds changements au 19^{ème} siècle : la commune de Chervinges se réunit à elle en 1809, en 1822 une nouvelle église est bâtie et donnera plus tard le nouveau bourg, et ensuite en 1853 se passe l'annexion de Villefranche et Gleizé annexe une partie de l'ancienne commune d'Ouilly alors démantelée.

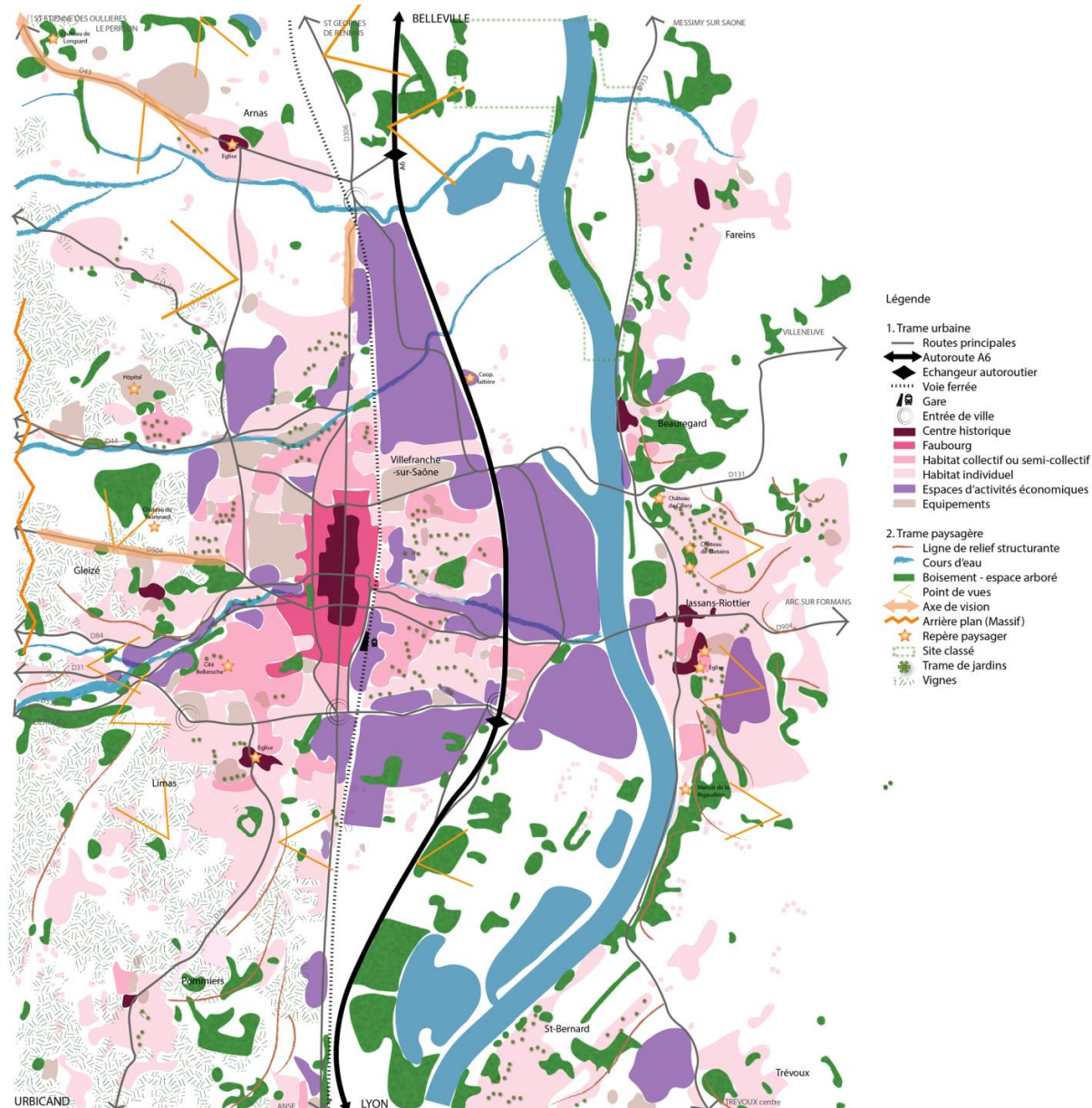
L'organisation de la polarité urbaine

Les communes de la polarité forment une conurbation unique, à l'exception éventuellement de Jassans Riottier qui est séparée de Villefranche par la Saône. Plusieurs points méritent d'être soulignés concernant l'organisation urbaine de la polarité :

- Les tissus urbains des différentes communes sont très imbriqués (zones économiques, résidentielles, équipements), ce qui suppose de penser l'urbanisme en s'affranchissant des limites communales.
- Les bourgs historiques de Gleizé et de Limas, dont la superficie est limitée, sont aujourd'hui complètement connectés aux tissus de la polarité urbaine, et sont pour partie « englobés » dans des tissus urbains. Leur forme urbaine historique reste toutefois très perceptible lorsque l'on s'y situe.
- Le bourg historique d'Arnas présente encore une situation bien distincte, déconnecté des tissus urbains de la polarité urbaine. Ce bourg présente une situation particulière à proximité directe de la conurbation, mais non encore intégré à la conurbation. La question de la protection éventuelle des « coupures vertes » qui séparent encore le bourg de la conurbation est une question qui mérite d'être abordée dans le cadre du projet de PLUi.

Le schéma d'organisation de la polarité urbaine présenté ci-après permet de mettre en lumière :

- L'organisation des tissus par grandes typologies : espaces historiques (cœurs de ville / bourgs, faubourgs, zones économiques, zones résidentielles, équipements).
- L'organisation des tissus par rapport aux infrastructures, ces dernières ayant dans certains cas guidé l'orientation de l'urbanisation (ex-RN6 par exemple), ou à l'inverse constitué des « barrières » à l'urbanisation (autoroute A6).
- Les points remarquables en matière de perception des paysages : points de vue, fenêtres depuis les axes routiers, repères paysagers.
- L'organisation des tissus urbains par rapport aux cours d'eau et aux éléments naturels.



Des dynamiques importantes de mutation et de densification des tissus bâtis

Les dynamiques de densification et de renouvellement urbain sont particulièrement importantes au niveau de la polarité urbaine, et en particulier au niveau de la ville de Villefranche. Elles résultent en partie d'opérations publiques, mais également des activités de la promotion immobilière privée, ce qui limite les possibilités d'encadrement des collectivités en matière de qualité des projets de densification.

L'encadrement de la densification sur le plan qualitatif est un enjeu important pour le PLUih, les impacts paysagers et urbains d'une densification peu structurée étant importants (perte de lisibilité des tissus urbains, déficits d'alignements cohérents, patchworks de formes architecturales et urbaines peu harmonieux...). Le PLUi de l'ex-CAVIL avait déjà engagé des réflexions, en particulier pour cibler des secteurs favorables pour la densification, et pour encadrer les modalités de cette densification. Ces réflexions méritent d'être élargies à l'ensemble du territoire de la CAVBS, dans un contexte de renforcement progressif des pressions immobilières.

Au niveau de la polarité urbaine, des sites de renouvellement urbain ont été identifiés dans les cartographies d'analyse paysagère et urbaine annexées au diagnostic, afin de préparer les réflexions du PADD.



Exemple de densification de grands tènements – rue Claude Vignard



Exemple de densification diffuse – alentours du boulevard Albert Camus



Exemple de densification via renouvellement de sites économiques – boulevard Pierre Pasquier

4 LES PRESSIONS DE L'URBANISATION SUR LES PAYSAGES

4.1. Une fragmentation et un mitage des paysages

Dans les secteurs où la pression urbaine est importante, on observe un mitage et une fragmentation des paysages agricoles et naturels, dû notamment à un étalement urbain mal contrôlé. On citera, par exemple, Cogny, Lacenas, et plus généralement toute la partie des coteaux, dont le développement urbain s'est fait de manière assez dispersée dans les paysages viticoles.

Les paysages viticoles peuvent également être fragmentés du fait d'un développement urbain linéaire le long des axes routiers, comme par exemple entre Le Perréon et Saint-Etienne-des-Ouillères, ou encore entre Denicé et Gleizé (RD504).



Mitage résidentiel dans les paysages viticoles

Le territoire a également accueilli des extensions urbaines déconnectées du maillage urbain historique. Ces extensions se sont souvent faites à l'écart des centres bourgs, parfois autour de hameaux historiques : la Grange Perret (Arnas), Places Blanches (St-Julien), la Picardie (Denicé)...

On observe d'une manière générale des tendances récentes à l'étalement linéaire, principalement le long des routes. Cette tendance, amène certains bourgs et hameaux à se rapprocher les uns des autres, certains d'entre eux s'étant déjà rejoints. Peuvent être cités par exemple la route entre Blacé et le Fond de Blacé, entre le Perréon et le Fond de Vaux.

Les secteurs ayant accueilli un mitage particulièrement important, et les principales extensions urbaines et villageoises « déconnectée » de l'existant ont été localisés sur la carte des pressions paysagères ci-après.

4.2. Des silhouettes urbaines et villageoises impactées par un développement urbain peu intégré dans son contexte paysager

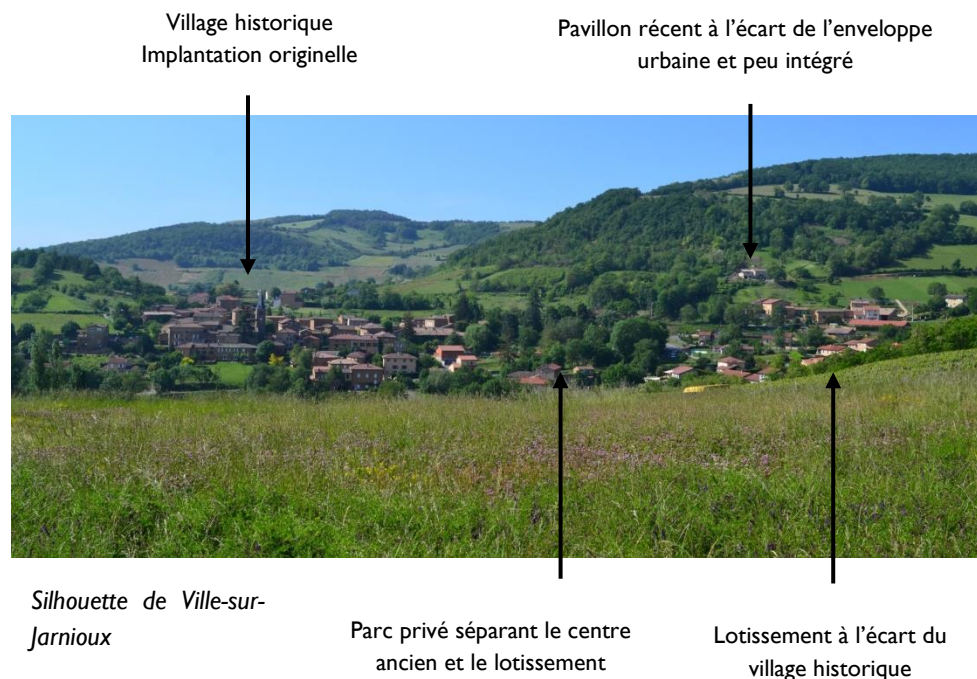
Historiquement, l'organisation des villages et des bourgs s'adaptait au site dans lequel ces derniers s'inséraient (en fonction des contraintes topographiques, des conditions d'accès aux ressources naturelles et aux terroirs agricoles). Les transitions entre les espaces bâtis et les espaces agricoles ou naturels alentours ont été historiquement particulièrement bien traitées, du fait de l'adaptation des constructions aux sites mais également du fait de la présence des « couronnes naturelles » villageoises (vergers, jardins,...).

Les boisements, les microreliefs, les vergers, et les haies formaient une ceinture verte de transition et constituaient des limites d'intégration du bâti dans son finage. Or, en s'implantant généralement en extension urbaine le long des routes ou à l'écart du bourg, les constructions récentes s'éloignent de cette structure agro-paysagère de proximité et déstructurent l'équilibre originel des silhouettes urbaines.



Implantation récente et visible de pavillons

Dans un territoire marqué par des pressions urbaines assez fortes, et caractérisé par de fortes covisibilités paysagères du fait de la topographie, l'évolution urbaine des villages et des bourgs doit nécessairement considérer le traitement paysager des franges urbaines, le respect des lignes de pente et l'inscription des futures constructions dans leur site.



4.3. Des entrées et traversées de villes et villages parfois dégradées

4.3.1 Des entrées de villages et de bourgs en partie impactées par le développement résidentiel

Les entrées reflètent le paysage ainsi que la ville ou le village en eux-mêmes. Elles valorisent l'image générale des communes en leur prodiguant une cohérence.

Le territoire accueille des entrées de bourgs et de villages qualitatives, qu'il convient de protéger. On retrouve ces entrées de qualité en particulier dans les villages à forte dimension patrimoniale (villages de pierres dorées, site de Salles Arbussonnas...).



Entrée Sud de Cognac, non marquée mais l'on voit la forme du village au loin (Google Earth)



Entrée Sud de Denicé qualitative (Google Earth)



Entrée Est de St Julien, non marquée mais qualitative grâce à l'alignement d'arbres et l'église au loin (Google Earth)

Toutefois, de nombreuses entrées ont été impactées par des constructions récentes. Les entrées standardisées ôtent leur identité aux bourgs, leur font perdre leur valeur patrimoniale et donnent une image dégradée au territoire.

Généralement situées en extension urbaine, les constructions récentes modifient la perception des entrées des villages et des bourgs. L'absence de traitement paysager des franges villageoises, l'utilisation de matériaux de construction de couleur blanche ou trop claire, et le caractère étalé et diffus des formes d'habitat ne permettent pas d'intégrer les nouvelles opérations de manière harmonieuse par rapport aux entrées de villages historiques.

En outre, les extensions en limite de bourg se font souvent dans des espaces de « couronne » qui faisaient historiquement tampon entre les espaces bâtis et les espaces agricoles en vignoble ou en cultures. La disparition des ceintures agro paysagères de transition avec les parcelles viticoles peut créer des conflits d'usages avec l'habitat.

Enfin, dans certains villages et au-delà de la problématique de l'intégration de l'habitat, la qualité des entrées de ville est parfois remise en question par un assemblage d'espaces d'activités ou d'équipements sans véritable cohérence urbaine.

Les principales traversées de bourgs au caractère « routier » et les entrées de bourgs concernés par des dynamiques d'extension linéaire ont été localisées sur la carte des pressions urbaines et paysagères ci-après.



Entrée de ville de Saint-Etienne-des-Ouillères



Entrée du hameau de Pont Mathivet (Salles-Arbussonnas)



Entrée des Maisons Neuves (Denicé)

4.3.2 Des problématiques relativement fortes d'aménagement des entrées et traversées d'agglomération

Les entrées de ville de l'agglomération présentent un traitement généralement très urbanisé, et renvoient une image assez peu qualitative.

De nombreuses traversées ont un caractère routier avec assez peu d'aménagements paysagers. Par exemple, la traversée des Maisons Neuves, ou encore l'entrée sud de Villefranche-sur-Saône (D306 au niveau de Limas)

Les principales entrées et traversées d'agglomération au caractère « routier » ou « banalisé » ont été identifiées dans la carte des pressions urbaines et paysagères.

Dans le cadre du PLUi, des réflexions peuvent être engagées afin d'améliorer les entrées de ville ou de bourg :

- Le choix des secteurs d'extension mérite d'intégrer une réflexion paysagère sur les entrées de ville, certains secteurs pouvant être plus adaptés pour accueillir des constructions.
- Des réflexions peuvent être menées pour améliorer les entrées de bourgs existantes, y compris via la mise en place de nouveaux projets de construction pour « reconstituer » des fronts bâtis de qualité.



Entrée sud de l'agglomération, Limas : un caractère routier encore très présent



Entrée Nord, avenue de Joux : des espaces économiques présentant une architecture et des formes urbaines banalisées



Entrée Nord de Villefranche (la Chartonnière), peu marquée et non identitaire (Google Earth)



Entrée Sud-Ouest au niveau de Gleizé, route de Tarare : une entrée peu marquée (Google Earth)



Entrée Sud-Ouest de Villefranche (avenue Théodore Braun), peu qualitative



Entrée Est d'Arnas dépourvue d'identité et non marquée (Google Earth)

4.4. Une banalisation du langage architectural et urbain, lié en particulier au développement du modèle pavillonnaire et des zones d'activités

4.4.1 Une banalisation des espaces résidentiels associée à la généralisation du modèle pavillonnaire

Qu'ils prennent la forme de lotissements pavillonnaires ou de constructions ponctuelles, les projets d'aménagement urbains récents proposent généralement des formes urbaines en rupture avec les savoir-faire traditionnels.

Les règles tacites d'organisation et d'implantation du bâti ont laissé place à de nouveaux critères de confort, de coût et de réglementation. Ainsi, la qualité architecturale et le souci du détail ont tendance à disparaître dans une logique de simplification et d'économie sur la construction.

Les matériaux locaux, qui contribuaient fortement au caractère et à l'identité du territoire, sont abandonnés pour des matériaux modernes et standardisés, y compris en cas de réhabilitation du bâti ancien. L'absence de réflexion quant à la relation au site (climat, topographie, ensoleillement, vues, ...) entraîne un manque d'intégration de ces espaces urbanisés dans leur site.

Dans les bourgs et les villages où il y a des constructions récentes, on assiste à l'émergence d'ambiances périurbaines déconnectées de l'identité architecturale locale.

Ces modes de développement urbain interrogent également l'identité urbaine des villages et des bourgs et banalisent l'architecture locale au détriment de l'image touristique et patrimoniale du territoire.

La réhabilitation des bâtiments anciens est également un enjeu fort du territoire et doit respecter les caractéristiques architecturales des bâtiments en respectant leur morphologie et l'usage de matériaux adaptés. L'adaptation des bâtiments anciens aux énergies renouvelables est également un enjeu à considérer, notamment pour la mise en place d'équipements solaires ou de nouvelles techniques d'isolation.



Pavillons et lotissement

4.4.2 Des espaces d'activité fortement banalisés, et très routiers

Les espaces d'activités présentent une architecture très banalisée : matériaux de construction d'une couleur grise, blanche, noire... ; structure en préfabriqué ; en acier galvanisé le plus souvent ; de forme très géométrique ; clôtures non qualitatives.

Souvent peu végétalisés, les espaces économiques sont généralement traités en revêtement imperméable qui modifie les écoulements des eaux. Les façades sont faites pour attirer l'attention des consommateurs et comportent des enseignes de couleurs lumineuses. En conséquence de ces constructions impactantes, le paysage est déstructuré.

Dans le cadre du PLUi, des réflexions peuvent être développées pour limiter l'imperméabilisation : conserver un maximum de surface de sol naturel, concevoir l'aménagement des espaces extérieurs en cherchant à minimiser les surfaces revêtues, et en fonction des besoins favoriser un traitement des surfaces à l'aide de revêtements poreux tels que la roche concassée, un matériau minéral stabilisé, un sol enherbé, des dalles alvéolaires...



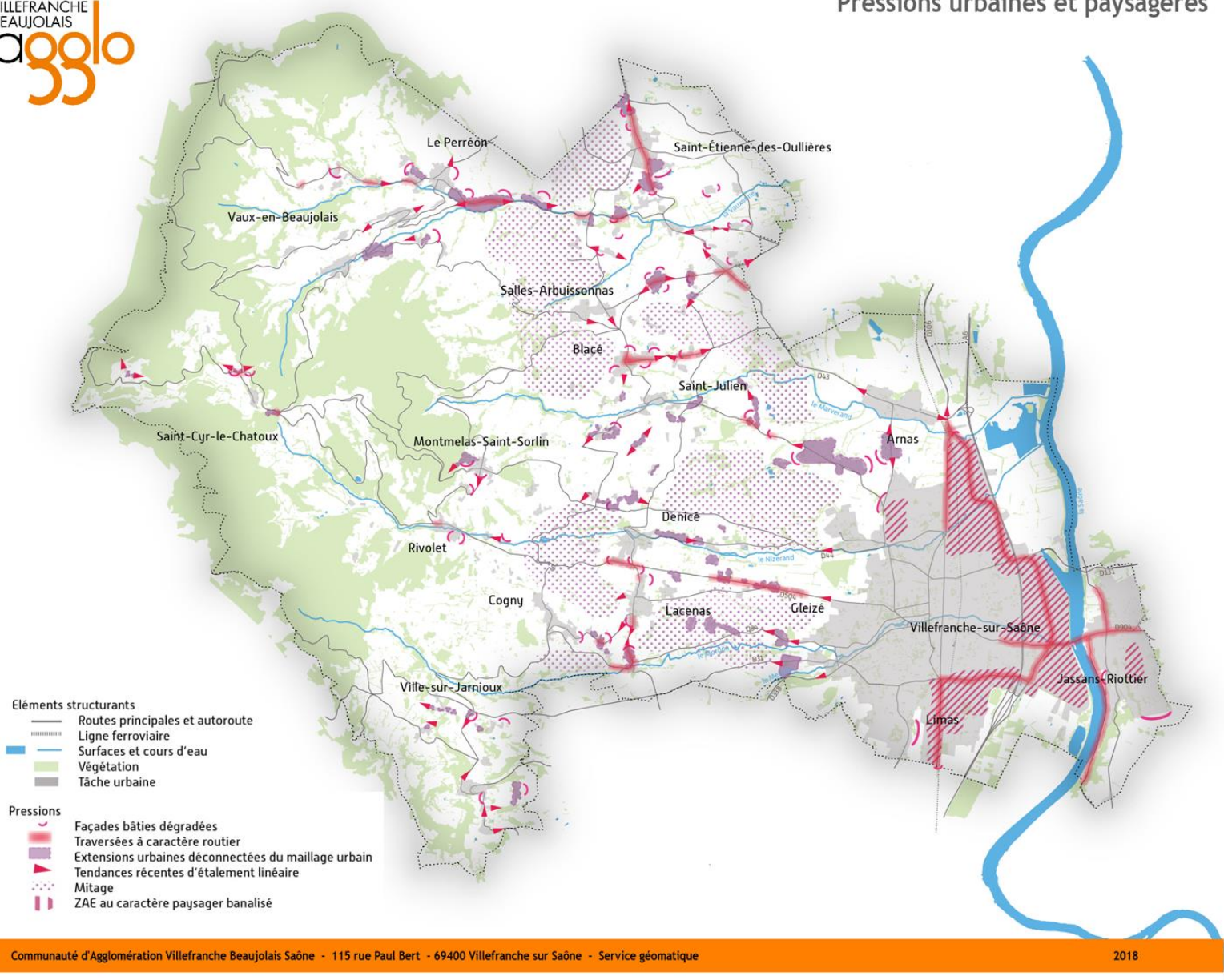
Le traitement des façades est un point essentiel. Il est nécessaire de prendre en compte les usages commerciaux mais également d'intégrer la dimension architecturale nécessaire à l'aspect du bâtiment et à la valorisation de l'environnement. Les enseignes méritent d'être intégrées dans la conception architecturale. Un traitement de façade sobre et élégant peut représenter un atout pour attirer les consommateurs.

La prise en compte de la structure paysagère existante (topographie, couvert végétal...) et du traitement des abords des bâtiments économiques dans le cadre du projet sont essentiels. L'insertion paysagère du bâtiment et plus largement de la zone d'activité participe à la valorisation de l'image du territoire.



Pressions urbaines et paysagères

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
agglo



4.5. Une consommation d'espace liée au développement de l'urbanisation

4.5.1 L'origine des espaces consommés

Entre 2005 et 2015 (données SCOT du Beaujolais), les nouveaux espaces urbains et économiques (142 ha) se sont développés :

- Au détriment des surfaces agricoles, pour environ 67% de l'artificialisation ;
- Au détriment des surfaces naturelles, pour environ 5% de l'artificialisation ;
- Sur la base d'espaces déjà en mutation, pour environ 28% de l'artificialisation.

Les nouveaux espaces en mutation (27 ha environ) se sont développés environ pour moitié sur des surfaces naturelles, et pour moitié sur des surfaces agricoles.

Au final, si l'on considère les espaces en mutation comme des espaces déjà artificialisés, la répartition de l'artificialisation s'est faite de la manière suivante :

- 23 hectares d'espaces naturels ont été artificialisés en 10 ans ;
- 109 hectares d'espaces agricoles ont été artificialisés en 10 ans.

4.5.2 Une consommation d'espace pour l'habitat et le développement économique

Entre 2005 et 2015, la consommation d'espace moyenne a été d'un petit peu plus de 13 hectares par an, 132 hectares ayant été artificialisés au total. Si l'on considère les espaces en mutation comme des espaces déjà artificialisés, la consommation s'est faite de la manière suivante :

- Le développement des zones d'activités a représenté environ 34 hectares d'artificialisation (+ 18 ha sur des espaces déjà en mutation), soit environ 26% des nouvelles surfaces agricoles ou naturelles artificialisées ;
- Le développement des espaces urbains à vocation résidentielle ou mixte (équipements / activités diffuses) a représenté environ 71 hectares d'artificialisation (+ 22 ha sur des espaces déjà en mutation), soit environ 54% des nouvelles surfaces agricoles ou naturelles artificialisées ;

- Le développement de nouveaux espaces en mutation a représenté environ 27 hectares d'artificialisation, soit environ 20% des nouvelles surfaces agricoles ou naturelles artificialisées.

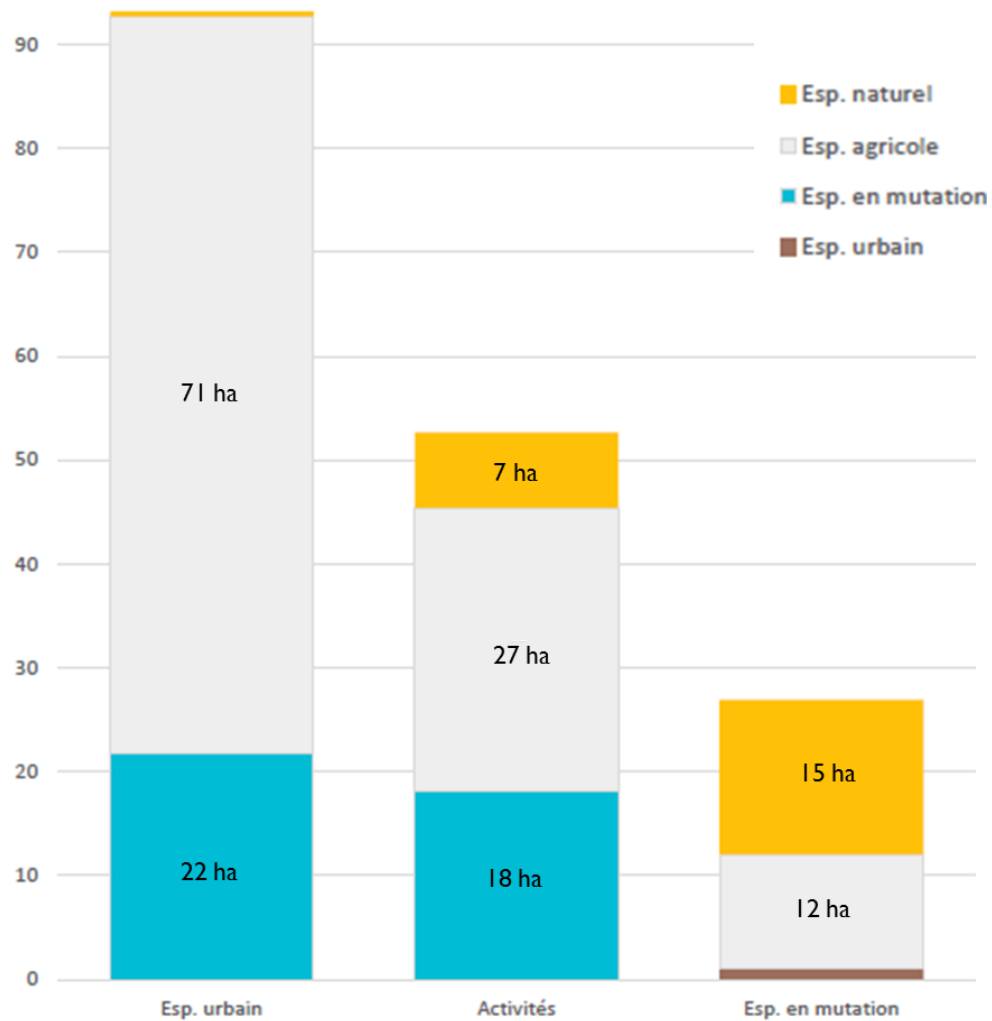
Analyse de la consommation 2005 – 2015 :

| Espaces d'activités | Espaces urbains | Nouveaux espaces en mutation |
|--|--|------------------------------|
| + 52 ha <i>Dont 18 ha artificialisés sur des espaces déjà en mutation</i> | + 93 ha <i>Dont 22 ha artificialisés sur des espaces déjà en mutation</i> | + 27 ha |

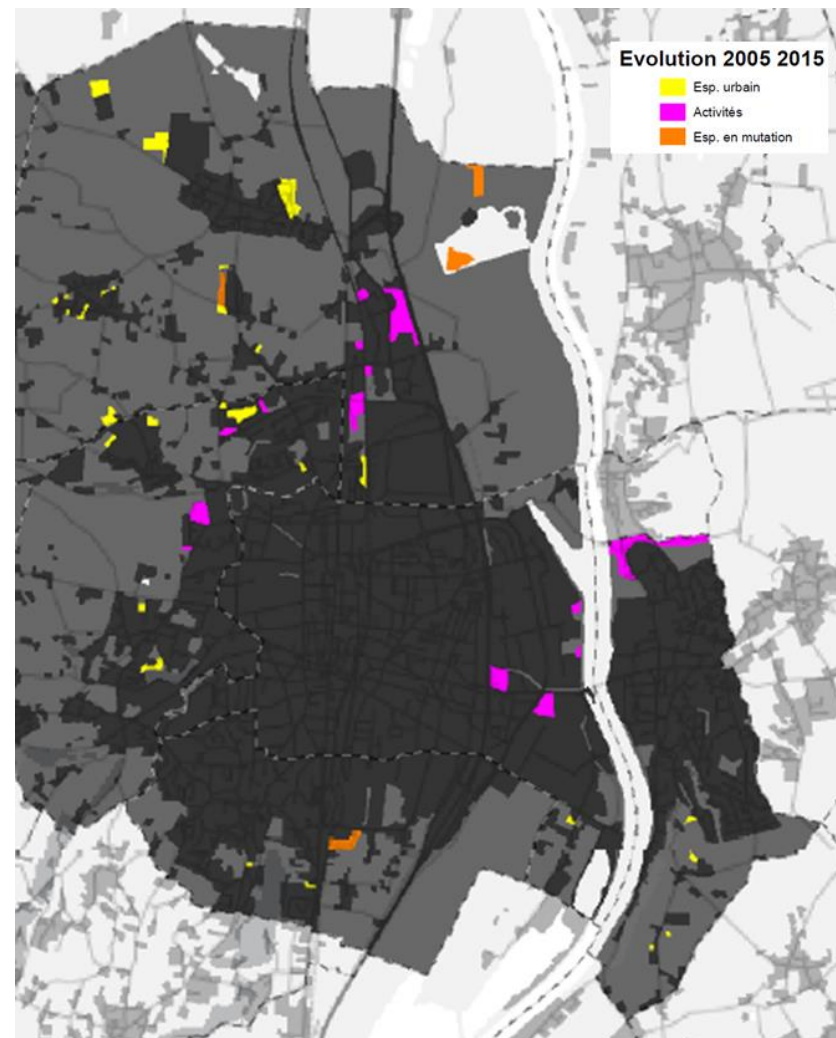
Le développement de l'artificialisation a été particulièrement impactant au niveau de la polarité urbaine (en particulier à Arnas et Gleizé, mais également dans les espaces économiques de Villefranche et de Jassans Riottier).

Certains villages ont également connu des dynamiques d'artificialisation non négligeables, en général pour l'habitat : Saint Etienne des Oullières, Blacé...

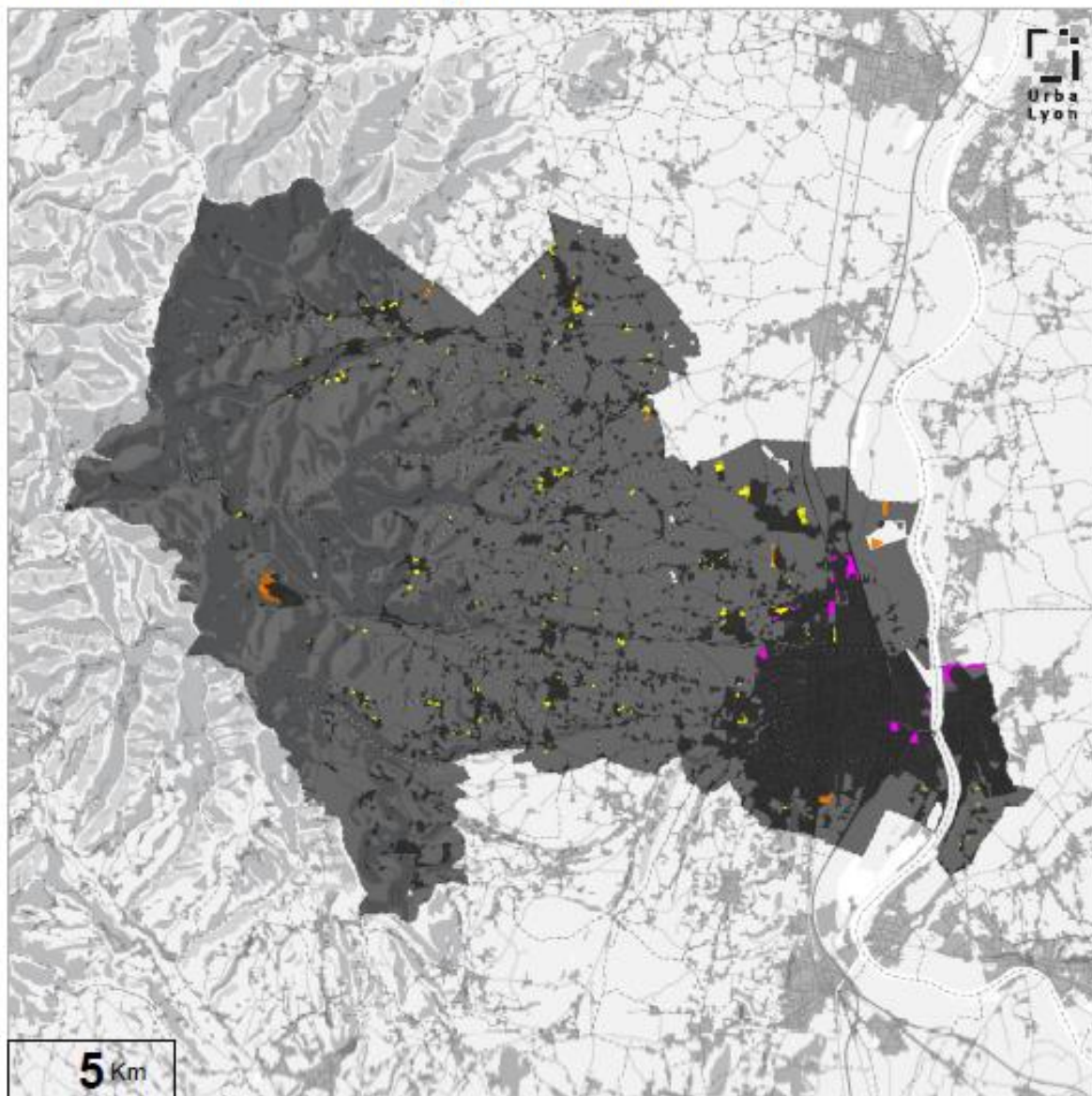
Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015 :



Source : SCOT du Beaujolais



Ca Villefranche Beaujolais Saône



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Evolution 2005 2015

- Esp. urbain
- Activités
- Esp. en mutation

Occupation du sol en 2005

- Tache urbaine
- Zones agricoles et naturelles
- Zones en eau

Source : SPOT THEMA,
Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

4.6. Le SCOT du Beaujolais : des orientations pour améliorer l'intégration du développement urbain dans les paysages

Le SCOT du Beaujolais définit des orientations pour encadrer l'intégration des nouvelles constructions dans les paysages. Plusieurs grandes orientations seront à traduire dans le cadre du PLUi :

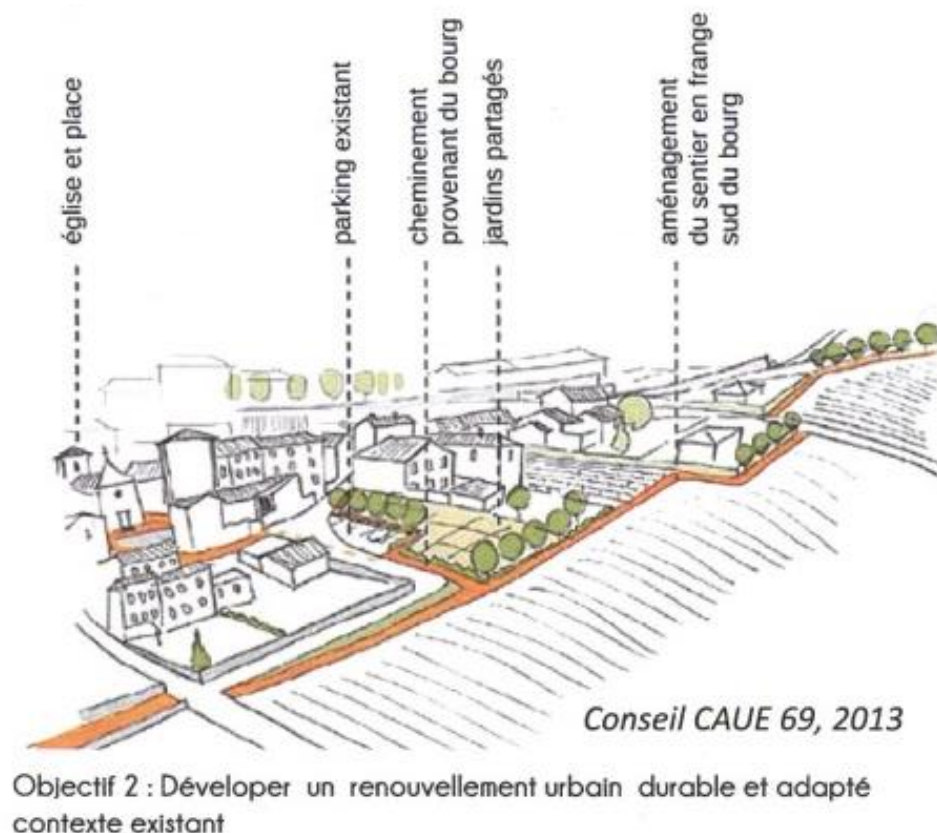
- Le « renouvellement urbain » et la réhabilitation du bâti existant sont considérés comme prioritaires par rapport aux extensions de l'urbanisation, en particulier dans les secteurs sous « pression urbaine » comme le territoire de l'agglomération.

Le SCOT insiste également sur la nécessité d'encadrer la qualité du renouvellement urbain, la densification ces centralités pouvant générer des tissus peu qualitatifs (manque d'espaces verts, perte de cohérence des alignements,...).

- L'objectif est de tendre vers une logique de valorisation des potentiels de construction « du centre à la périphérie » des villages, afin de rapprocher les nouvelles constructions des centralités.
- Le traitement des limites de l'urbanisation représente un sujet à approfondir dans les documents d'urbanisme, l'objectif étant de définir des limites « pérennes » et d'anticiper les modalités de leur aménagement qualitatif.
- Le SCOT insiste également sur la nécessité de limiter le développement des hameaux, en particulier pour les hameaux présentant des contraintes particulières : réseaux insuffisants, déficit de sécurité incendie, exploitations agricoles, risques,...

En sus de ces dispositions générales, le SCOT définit des orientations spécifiques pour les différents types de communes, en différenciant :

- les villes de plaine
- les différents types de bourgs : bourg patrimonial, bourg étendu compact, bourg étendu morcelé
- les différents types de hameaux : hameaux patrimoniaux historiques, hameaux étendus hétérogènes, hameaux pavillonnaires, hameaux archipels



La complémentarité des communes et des typologies urbaines pour organiser le développement du Beaujolais

| | Ville de plaine | Petite ville industrielle de vallon | Bourg patrimonial | Bourg étendu compact | Bourg étendu morcelé | Hameau patrimonial historique | Hameau étendu hétérogène | Hameau pavillonnaire | Hameau archipel |
|--|-----------------|-------------------------------------|-------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------|
| Prioriser le développement dans les nombreuses dents creuses du territoire | +++ | +++ | + | ++ | +++ | + | ++ | ++ | + |
| Inciter au renouvellement urbain en réduisant l'extension de l'enveloppe urbaine : la ville sur la ville, prévoir et engager des mutations | +++ | +++ | + | + | + | | | | |
| Etoffer, renforcer les centres | ++ | +++ | + | ++ | ++ | | | | |
| Travailler des transitions entre les centres et les franges pavillonnaires : changements morphologiques, espaces de respiration, densité | +++ | + | | | | | | | |
| Hérarchiser les voies au-delà de la rue principale, apporter une « urbanité » | | ++ | | ++ | ++ | | | | |
| Organiser l'extension des tissus urbains historiques ou structurants sous forme de greffe | | +++ | + | ++ | ++ | | | | |
| Orienter le développement de manière à préserver les coupures entre les bourgs et les hameaux | | | +++ | +++ | +++ | +++ | +++ | +++ | +++ |
| Recoudre les secteurs de franges | ++ | ++ | | + | +++ | | + | ++ | + |
| Les hameaux peuvent jouer un rôle dans le développement | | | | | | | ++ | ++ | + |
| Inciter à la réhabilitation en stoppant toute extension de l'enveloppe bâtie existante | | ++ | ++ | | | ++ | ++ | | |
| Privilégier des formes architecturales au volume et aux toitures simples | | | +++ | ++ | ++ | +++ | +++ | ++ | ++ |

5 SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

Le territoire de la Communauté d'Agglomération présente **des qualités paysagères et patrimoniales importantes**, que ce soit sur le plan des grands paysages (paysages de vignobles remarquables, nombreuses perceptions visuelles entre les coteaux et vers la vallée de la Saône et les Alpes, axes de découverte majeurs, silhouettes de villages,...), ou sur le plan des patrimoines bâtis (cœur historique de Villefranche sur Saône, cœurs de bourgs, patrimoine de pierre dorée, châteaux...).

D'une manière générale, le territoire a fait l'objet ces dernières décennies de pressions urbaines relativement importantes, générant des impacts sur les paysages :

- Le **déficit de qualité architecturale des constructions contemporaines** (pavillons, zones économiques et commerciales en particulier) se ressent fortement et tranche avec la qualité du patrimoine bâti historique. La maîtrise de la qualité des projets futurs, et la reconquête des espaces urbanisés peu qualitatifs ou banalisés, représentent des enjeux paysagers importants.
- **L'étalement désordonné de l'urbanisation** a également beaucoup impacté les paysages ces dernières décennies, avec notamment des phénomènes de mitage dans les coteaux, de construction diffuse le long des axes routiers, de banalisation des entrées de villes et bourgs. Cet étalement a été moins fort ces dernières années, la tendance étant au rapprochement des opérations de construction par rapport aux cœurs de bourgs. Il n'a pas été complètement enrayé, des nouvelles constructions venant se greffer sur des espaces déjà bâtis (abords des axes, hameaux,...).
- **Les dynamiques de densification**, à l'œuvre depuis plusieurs années sur le territoire, posent de nouvelles questions de qualité paysagère et urbaine, qu'il conviendra d'aborder dans le cadre du PLUih. La densification reste peu encadrée qualitativement, et elle génère de ce fait des impacts paysagers à maîtriser (déstructuration des tissus urbains et villageois, déficit de cohérence urbaine et architecturale).

Les enjeux paysagers et urbains diffèrent de manière importante suivant les secteurs du territoire de la Communauté d'Agglomération, qui accueille trois principaux ensembles paysagers aux caractéristiques propres :

- **Le secteur des Monts et Contreforts du Beaujolais (massif)** a connu des pressions urbaines moins fortes par rapport au reste du territoire, l'enjeu de maîtrise de l'étalement y est donc un petit peu moins important. La qualité des nouvelles constructions reste un enjeu à part entière, une ou deux constructions mal intégrées pouvant rapidement impacter la qualité des paysages.

Dans ce secteur, les enjeux paysagers relèvent plus des équilibres agro-vitico-forestiers, les paysages étant relativement fermés. Le maintien des vallées agricoles plus ouvertes, la maîtrise de la progression forestière sur les piémonts (liée au déclin viticole) et la valorisation des vues et belvédères depuis les routes du massif (cols) représentent des enjeux forts, sur lesquels le PLUih aura moins de leviers d'action directe.

- **Le secteur des Coteaux du Beaujolais** a connu des pressions urbaines beaucoup plus importantes, notamment en lien avec le développement de l'habitat pavillonnaire. Ce secteur est particulièrement sensible sur le plan paysager du fait des fortes co-visibilités existantes entre les coteaux, et de la qualité patrimoniale majeure à préserver (villages de pierres dorées, châteaux, petit patrimoine,...).

L'enrayement du mitage et du développement diffus (greffes sur les hameaux, le long des axes routiers, devant des entrées de bourgs ou des silhouettes de qualité...) représente un enjeu paysager majeur, au même titre que l'amélioration de la qualité architecturale et urbaine des constructions, qui reste relativement faible. Le retraitement des espaces déjà mités ou banalisés représente une problématique à avoir à l'esprit, en particulier aux abords des axes de découverte majeurs, ou dans des poches visuelles fortement perceptibles.

La maîtrise des dynamiques de densification des tissus existants représente également, en parallèle, une problématique à avoir à l'esprit. En effet, la densification spontanée des villages (constructions dans les dents creuses, divisions parcellaires), si elle présente un aspect vertueux en limitant les consommations d'espace et l'étalement, génère des impacts paysagers importants dans les bourgs

lorsqu'elle est insuffisamment contrôlée (alignements incohérents, architectures peu qualitatives, dégradation du cadre résidentiel,...).

Enfin, il faut souligner que des questionnements se posent dans ce secteur par rapport à l'évolution des paysages agri-viticoles, la diminution des surfaces de vignes laissant place à des dynamiques d'enrichissement faisant évoluer les paysages ruraux.

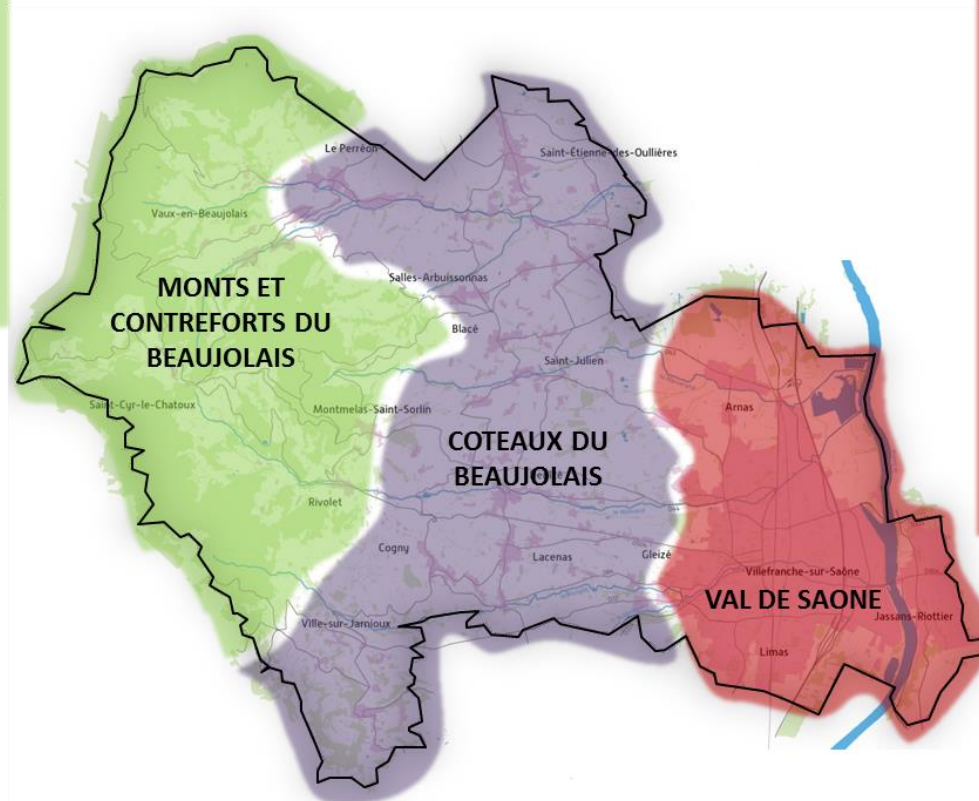
- **Le secteur du Val de Saône**, accueillant des espaces urbanisés beaucoup plus importants, se distingue par des enjeux paysagers et urbains particuliers. Dans ce secteur, la qualité des espaces économiques et commerciaux représente une problématique très importante, la majorité des entrées d'agglomération présentant des paysages urbains fortement banalisés. Les espaces résidentiels « pavillonnaires » présentent également un déficit de qualité urbaine et architecturale, mais ce déficit se ressent moins que pour les espaces économiques. Le PLUih gagnera à proposer une stratégie et des outils pour permettre l'amélioration des principales entrées et traversées d'agglomération.

La densification des espaces urbanisés représente, comme pour le secteur des coteaux du Beaujolais, une problématique très forte, la densification peu encadrée ayant généré des impacts sur la qualité des tissus urbains et du cadre de vie. Des réflexions pour maîtriser la densification ont déjà été portées dans le cadre du PLUi de l'ex-CAVIL, et elles méritent d'être poursuivies.

La mise en lumière des atouts paysagers de la polarité urbaine représente un enjeu important : valorisation du cœur de ville historique de Villefranche sur Saône, de la présence de la Saône, des cœurs de bourgs des communes limitrophes de la ville centre, des vues existantes sur les monts du Beaujolais.

Les réflexions d'aménagement dans ce secteur mériteront d'être pensées à l'échelle intercommunale, les tissus des cinq communes de la polarité urbaine étant fortement imbriqués et fonctionnant comme une seule entité. La situation particulière du bourg d'Arnas, qui reste distinct de l'unité urbaine, méritera d'être traitée de manière spécifique.

- ✓ Un secteur aux paysages forestiers / fermés, avec moins de pressions urbaines
- ✓ Enjeu de maîtrise des équilibres agri-viti-forestiers, pour conserver des ouvertures visuelles
- ✓ Enjeu de valorisation des routes des cols, et des silhouettes villageoises sur les contreforts



- ✓ Une faible qualité paysagère des espaces économiques et commerciaux
- ✓ Une banalisation des modèles résidentiels (pavillonnaire) qui impacte les paysages
- ✓ Enjeu de traitement des entrées / traversées d'agglomération
- ✓ Enjeu de définition et de qualification des limites de l'urbanisation
- ✓ Enjeu de recomposition des liens à la Saône et de valorisation des affluents
- ✓ Enjeu de préservation des perceptions : points de vue sur les massifs, coupures paysagères

- ✓ Un secteur très sensible sur le plan paysager, avec des impacts importants (mitage, étalement, banalisation architecturale...)
- ✓ Des évolutions & interrogations liées au déclin viticole
- ✓ Enjeu de maîtrise de l'étalement de l'urbanisation, et d'encadrement de la densification
- ✓ Enjeu de protection et de valorisation des patrimoines
- ✓ Enjeu de mise en valeur des axes de découverte, points de vue, belvédères